

Université de Montréal

Les assises idéologiques du projet conservateur de Stephen Harper

par

Léa Maude Gobeille Paré

Département de Science politique
Faculté des Arts et des Sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de
Maître ès sciences (M.Sc.)
en science politique

Avril 2013

© Léa Maude Gobeille Paré, 2013

Identification du Jury

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :

Les assises idéologiques du projet conservateur de Stephen Harper

Présenté par :
Léa Maude Gobeille Paré

A été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Jane Jenson
Présidente-rapporteuse

Alain Noël
Directeur de recherche

Denis Saint-Martin
Membre du jury

Résumé

Plusieurs indices permettent de croire que le premier ministre Harper a pour projet de faire du Parti conservateur le parti politique dominant au Canada. À cette fin, il doit transformer l'organisation sociale et politique du pays de façon à le rendre plus conservateur. L'objectif du présent mémoire est de préciser les fondements idéologiques du projet de réforme de l'État canadien du premier ministre en m'appuyant sur les écrits des membres de l'École de Calgary. Je fais l'hypothèse que les politiques publiques mises en place par Harper sont inspirées des convictions des membres de cette école de pensée, dont il est un proche. Dans le premier chapitre, je détermine la signification du concept d'idéologie et établis la pertinence de l'analyse des idéologies pour expliquer les décisions politiques. Je définis ensuite les principaux types de conservatisme, afin de déterminer lequel inspire les membres de l'École de Calgary et le Parti conservateur. Dans le second chapitre, je dresse un portrait de la pensée de l'École de Calgary relativement à quatre thèmes, soit ceux du développement économique et social, du pouvoir judiciaire, de la politique étrangère et de l'identité nationale. Enfin, dans le troisième chapitre, je recense les décisions prises par le gouvernement Harper en relation avec ces quatre mêmes thèmes et vérifie leur concordance avec les idées portées par l'École de Calgary.

Mots clés : École de Calgary, Parti conservateur du Canada, idéologie, conservatisme, développement économique et social, pouvoir judiciaire, politique étrangère, identité nationale

Abstract

Several signs suggest that Prime minister Stephen Harper is seeking to make the Conservative Party the new dominant political party in Canada. For this purpose, he has to transform the social and political organization of the country to make it more conservative and move the ideological preferences of the majority to the right. The objective of this thesis is to explain the ideological foundations of the reform strategy adopted by Harper in light of the writings of the members of the Calgary School. Because the Prime minister is close to the members of this school of thought, my hypothesis is that the public policies he implements are inspired by their convictions. Through a brief review of the literature, I clarify, in the first chapter, the meaning of the concept of ideology and establish the relevance of studying ideologies to explain political decisions. Then, I define the main types of conservatism to determine which one inspires the Calgary School and the Conservative Party. In the second chapter, I draw a portrait of the ideas promoted by the members of the Calgary School, on issues of social and economic development, on the role of the judiciary, on foreign relations and on national identity. Finally, in the third chapter, I identify the decisions taken by the Harper government in relation to these four themes since it came to power and I verify their consistency with the ideas promoted by the Calgary School.

Key words: Calgary School, Conservative Party of Canada, ideology, conservatism, social and economic development, judiciary, foreign policy, national identity

Table des matières

Résumé.....	i
Abstract.....	ii
Table des matières	iii
Liste des sigles et abréviations	v
Introduction	1
Chapitre 1 : L'idéologie conservatrice	5
1.1 Qu'est-ce qu'une idéologie ?	5
1.2 Les principales variantes de l'idéologie conservatrice	8
<i>Le conservatisme classique</i>	8
<i>Le conservatisme néolibéral</i>	11
<i>Le néoconservatisme</i>	13
1.3 Le néoconservatisme à la canadienne : de l'École de Calgary au Parti conservateur	17
<i>L'existence de l'École de Calgary</i>	17
<i>L'idéologie de l'École de Calgary</i>	21
<i>L'influence de l'École de Calgary</i>	24
Chapitre 2 : Portrait de l'idéologie de l'École de Calgary	32
2.1 L'École de Calgary et le développement social et économique	32
<i>Les politiques sociales</i>	34
<i>L'environnement</i>	36
<i>Les Autochtones</i>	40
2.2 L'École de Calgary et le pouvoir judiciaire	44
2.3 L'École de Calgary et la politique étrangère canadienne	48
2.4 L'identité nationale canadienne selon l'École de Calgary	52

Chapitre 3 : La recherche de cohérence dans les décisions prises par le gouvernement Harper à la lumière des idées promues par les membres de l'École de Calgary.....	56
3.1 Le gouvernement conservateur et le développement social et économique	56
<i>Les politiques sociales</i>	57
<i>L'environnement</i>	62
<i>Les Autochtones</i>	68
3.2 Le gouvernement conservateur et le pouvoir judiciaire.....	75
3.3 Le gouvernement conservateur et la politique étrangère canadienne	83
<i>L'augmentation du budget de la Défense</i>	84
<i>Les interventions militaires canadiennes</i>	85
<i>Un appui inconditionnel à Israël</i>	86
<i>La sélection des bénéficiaires de l'aide internationale</i>	87
<i>La dévalorisation des forums internationaux</i>	89
3.4 L'identité nationale canadienne selon le gouvernement conservateur.....	93
Conclusion.....	106
Bibliographie	110

Liste des sigles et abréviations

ACDI : Agence canadienne de développement international

FIAS : Force internationale d'assistance et de sécurité

ONU : Organisation des Nations Unies

OTAN : Organisation du traité de l'Atlantique Nord

PIB : Produit intérieur brut

TPS : Taxe sur les produits et services

Introduction

Stephen Harper, le premier ministre canadien au pouvoir depuis 2006, cherche à faire du Parti conservateur le parti dominant du Canada au 21^e siècle. « Pour s'imposer, aurait-il affirmé à ses conseillers lors de son retour en politique en 2002, il faudra amener le parti plus au centre de l'échiquier politique. Mais si on est sérieux dans notre volonté de transformer durablement le pays, il faut aussi déplacer ce centre vers la droite, plus près des principes conservateurs » (Castonguay 2012). Toujours selon Harper, ce projet implique que cesse la confusion qui existe entre les valeurs canadiennes et les valeurs du Parti libéral (Castonguay 2012). Tom Flanagan, un politologue canadien important et proche collaborateur de Harper de 2002 à 2006, décrit le projet conservateur dans des termes semblables dans l'ouvrage *Harper's Team*. Il explique que malgré le fait que les Conservateurs aient accompli un progrès énorme en arrivant à se faire élire en 2006, le travail n'est pas terminé puisque le Canada n'est toujours pas un pays fondamentalement conservateur. Selon lui, les Conservateurs doivent se maintenir au pouvoir le plus longtemps possible, afin de modifier avec succès l'appartenance idéologique de la majorité de la population en faveur de la droite (Flanagan 2009 : 274).

Ainsi, les membres de l'équipe Harper cherchent à transformer l'organisation politique et sociale du Canada de façon à le rendre plus conservateur et à faire de leur formation politique le parti naturel au pouvoir. Mais de quelle façon ce déplacement du centre politique du pays vers la droite se

concrétise-t-il ? L'idéologie conservatrice étant difficile à définir et hétérogène, il serait pertinent de déterminer précisément quelles idées guident les Conservateurs dans leur projet (Ball et Dagger 2002 : 87). Et cela d'autant plus que plusieurs auteurs attribuent un caractère renouvelé à la philosophie promue par le mouvement conservateur canadien actuel. Ce caractère renouvelé résiderait dans le fait que les Conservateurs, plutôt que de tenter de préserver un héritage ou une tradition lointaine, poursuivent une stratégie active de réforme de l'État canadien (Saurette, Gunster et Trevenen 2009 : 30 ; Nadeau 2010 : 11).

Mon mémoire s'inscrit dans la foulée de l'essai *Contre Harper* du philosophe Christian Nadeau (2010) et des travaux du politologue Frédéric Boily sur les conservateurs de l'Ouest canadien (2005, 2007, 2010). L'objectif est de préciser le sens du projet conservateur de Stephen Harper en m'appuyant sur les écrits des membres de l'École de Calgary, un groupe d'intellectuels de l'Ouest canadien majoritairement issus du département de science politique de l'Université de Calgary. Je pars donc de l'hypothèse (justifiée plus largement dans la troisième section du chapitre 1) selon laquelle le premier ministre Harper partage la plupart des convictions politiques des membres de l'École de Calgary, dont il est un proche, et que les politiques publiques qu'il met en place en sont inspirées. L'étude des idées des membres de cette école de pensée devrait ainsi me permettre de clarifier le sens du projet du gouvernement conservateur.

Comme le démontrent les auteurs Saurette, Gunter et Trevenen dans leur essai intitulé *Un conservatisme renouvelé ? L'étude des idéologies au Canada*, la pertinence d'étudier l'idéologie conservatrice canadienne réside entre autres dans le fait que les travaux abordant la nature de cette idéologie qui ont été réalisés jusqu'à maintenant sont surtout axés sur les politiques économiques de la droite. Ils négligent cependant de s'attarder sur les politiques conservatrices contemporaines de nature autre qu'économique. De plus, la littérature existante portant sur les partis politiques canadiens ne s'intéresse généralement pas aux sources philosophiques et idéologiques de la droite autant qu'à l'histoire et aux stratégies électorales des partis qui la promeuvent. Enfin, la théorie des fragments de Hartz et Horowitz (Hartz 1964 ; Horowitz 1966, 1978) propose une explication des différences idéologiques entre le Canada et les États-Unis ainsi qu'une compréhension historique des fondements des idéologies politiques contemporaines au Canada, incluant le conservatisme. Cependant, cette théorie fait l'objet de plusieurs critiques, incluant celle de Saurette, Gunster et Trevenen qui déplorent le fait qu'elle ne permette pas de rendre compte de la nouveauté et la diversité des sources d'inspiration du conservatisme canadien contemporain. Bref, ces auteurs démontrent que la pertinence de s'attarder à l'idéologie conservatrice contemporaine au Canada ne fait aucun doute (Saurette et al. 2009 : 25-26). Mon projet se distingue cependant du leur, puisque leur analyse porte spécifiquement sur les discours conservateurs canadiens non-partisans (portés par les animateurs de radio, blogueurs, chroniqueurs, *think tanks* ou intellectuels) et que leur objectif est

d'identifier les stratégies discursives qu'ils emploient afin de convaincre le public d'adhérer à leurs valeurs (Saurette et Gunster 2008 : 1), alors que le mien traite plutôt des discours et des décisions du gouvernement Harper lui-même.

Mon mémoire se divise en trois chapitres. Dans le premier, je définirai le concept d'idéologie et établirai la pertinence d'analyser les idéologies pour expliquer les décisions politiques. Je définirai aussi les principales variantes de l'idéologie conservatrice. Enfin, je me questionnerai sur l'existence de l'École de Calgary et sur ses liens avec le Parti conservateur. Dans le second chapitre de mon travail, je tracerai le portrait des idées promues par les membres de l'École de Calgary relativement à quatre questions distinctes, soit celles du développement social et économique, du pouvoir judiciaire, de la politique étrangère et de l'identité nationale. J'ai choisi ces quatre thèmes parce qu'ils couvrent un large pan de l'activité gouvernementale et parce qu'ils ont été traités par ladite école de pensée. Dans le troisième chapitre, je recenserai les décisions du gouvernement Harper en lien avec ces quatre mêmes thèmes et tenterai de leur apporter une cohérence en établissant un lien entre elles et la pensée de l'École de Calgary. Cet exercice me permettra entre autres de donner un sens à l'abolition du Programme de contestation judiciaire en 2006 ainsi qu'à celle du formulaire long et obligatoire du recensement par le gouvernement en 2012, à l'apparente fascination du premier ministre et de son entourage pour les antécédents britanniques du pays et à son soutien inconditionnel à l'État d'Israël.

Chapitre 1 : L'idéologie conservatrice

1.1 Qu'est ce qu'une idéologie ?

Le concept d'idéologie aurait été utilisé pour la première fois au 18^e siècle par le philosophe français Destutt de Tracy, le fondateur d'un groupe connu sous le nom des Idéologues qui réunissait plusieurs républicains libéraux classiques. Les membres de ce groupe croyaient que l'étude des systèmes de pensées et des idées leur permettrait de percer le mystère des lois de la raison (Saurette et al. 2009 : 16). L'*idéologie* correspondait donc à l'époque à l'étude des idées, au même titre que la *biologie* était le nom donné à l'étude de la vie et la *sociologie* à celle des sociétés (Ball et Dagger 2002 : 5).

Depuis, le sens du terme idéologie a évolué. Les auteurs Saurette, Gunster et Trevenen distinguent aujourd'hui deux principales significations au concept. La première peut être qualifiée de critique. Elle tirerait son origine du rejet par Karl Marx des conclusions normatives de De Tracy, qui stipulait que le régime libéral était le plus juste. Pour Marx, l'idéologie est « un système d'idées qui sert à rationaliser le pouvoir de la classe dominante ». Les tenants de diverses approches contemporaines (féministe, postcoloniale ou autres) se sont réappropriés la critique de Marx et continuent d'analyser les relations de pouvoir dans cette perspective (Saurette et al. 2009 : 18).

Dans sa seconde signification, que l'on peut qualifier de libérale, l'idéologie est conçue comme « un ensemble cohérent, systématique et logique d'idées ».

Les tenants de cette définition reconnaissent « l'existence de plusieurs idéologies [...] qui entretiennent des relations antagonistes et conflictuelles entre elles » (Saurette et al. 2009 : 17). Selon eux, l'étude des idéologies ne permet pas de déterminer si certaines d'entre elles sont moralement supérieures. Elle permet plutôt de constater leur importance dans l'explication des actions et des décisions des individus (Saurette et al. 2009 : 17). Le philosophe Martin Seliger, cité par Terry Eagleton dans l'ouvrage *Ideology*, donne une définition libérale de l'idéologie :

[Ideologies can be defined as] sets of ideas by which men posit, explain and justify ends and means of organised social action, and specifically political action, irrespective of whether such action aims to preserve, amend, uproot or rebuild a given social order (Eagleton 1991 : 6).

Ball et Dagger, dans l'ouvrage *Political Ideologies and the Democratic Ideal*, emploient eux aussi une définition libérale de l'idéologie. Selon eux :

an ideology is a fairly coherent and comprehensive set of ideas that explains and evaluates social conditions, helps people understand their place in society, and provides a program for social and political action (Ball et Dagger 2002 : 5).

Dans le cadre de ces deux définitions, l'idéologie est conçue comme un ensemble d'idées cohérent, motivant l'action des individus. Ball et Dagger vont plus loin et attribuent aux idéologies quatre fonctions : une fonction *explicative*, une fonction *évaluative*, une fonction *d'orientation* et une fonction de *programmation*.

Selon ces auteurs, la première fonction est *explicative* au sens où les idéologies fournissent une explication aux situations sociales, politiques et

économiques, particulièrement en temps de crise. Elles permettent de répondre à des questions fondamentales telles que « Pourquoi le taux de chômage est-il élevé ? » ou « Pourquoi certaines personnes sont-elles riches et d'autres pauvres ? ». Les idéologies ont aussi une fonction *évaluative* puisqu'elles offrent à leurs tenants des standards qui leur permettent d'évaluer les conditions sociales, politiques ou économiques. Les idéologies fournissent aussi à leurs adhérents une *orientation* ou un sens de l'identité, c'est-à-dire le sentiment d'appartenir à un groupe (race, nation, genre, etc.) ayant une position précise dans la société. Par exemple, un partisan de l'idéologie féministe se concevra probablement comme une femme (ou un homme sympathique à la cause des femmes) appartenant à un mouvement ayant pour objectif l'élimination de l'oppression et de l'exploitation sexuelle. Toujours selon Ball et Dagger, la dernière fonction des idéologies est celle de *programmation*. En effet, les idéologies proposent à leurs adhérents un programme général d'action politique en réponse au diagnostic qu'elles leur permettent de faire des conditions sociales, politiques et économiques (Ball et Dagger 2002 : 6-7).

C'est dans le cadre de leur fonction de *programmation* que les idéologies véhiculées par les élites politiques, les médias et le grand public ont une influence importante sur la configuration des politiques publiques. Ainsi, l'analyse des idéologies en présence dans un contexte politique donné peut nous aider à comprendre pourquoi certaines institutions, certaines lois ou certaines politiques ont été privilégiées par rapport à d'autres (Saurette et al. 2009 : 14-

15). Ce constat guide l'exercice auquel je me prête dans ce mémoire, c'est-à-dire la recherche de cohérence dans les décisions prises par le gouvernement Harper depuis son arrivée au pouvoir, à la lumière de l'analyse des idées promues par l'École de Calgary.

1.2 Les principales variantes de l'idéologie conservatrice

Afin de comprendre avec succès en quoi consiste l'idéologie influençant les décisions prises par le Parti conservateur canadien, il apparaît pertinent d'effectuer une courte revue des significations que l'on attribue généralement au conservatisme afin de déterminer laquelle ou lesquelles d'entre elles inspirent les membres de l'École de Calgary et le Parti conservateur. Je définirai donc les deux branches principales du conservatisme que l'on distingue généralement, soit le conservatisme classique et le conservatisme néolibéral (Ball et Dagger 2002 : 109-110). Bien qu'elle ait une origine plus récente, j'ajouterai à ces deux définitions celle de l'idéologie néoconservatrice qui emprunte à la fois aux pensées conservatrices classique et néolibérale et semble avoir une influence particulière sur le gouvernement de Stephen Harper.

Le conservatisme classique. Les premiers conservateurs souhaitaient préserver ou restaurer la société aristocratique dont les fondements étaient menacés par les principes libéraux des Lumières. Edmund Burke (1729-1797) est généralement considéré comme le père du conservatisme traditionnel. Dans ses écrits, il s'opposait à la Révolution française ainsi qu'à la définition que ses

partisans faisaient de la nature humaine, de la liberté et du gouvernement. Burke critiquait l'importance que les révolutionnaires accordaient aux droits et aux libertés individuelles ainsi que leur conception atomiste de la société. Il concevait la société comme un ensemble organique où les individus étaient interdépendants les uns des autres (Ball et Dagger 2002 : 89-93).

Toujours selon Burke, le gouvernement devait se voir attribuer la capacité de limiter les libertés individuelles, qui autrement auraient un pouvoir destructif important. Burke considérait un gouvernement fort comme le garant de la paix sociale. Aussi, les gens les mieux habilités à gouverner étaient, selon lui, les membres de l'aristocratie. Il craignait en effet que l'extension de la démocratie ne mène la société au chaos et au despotisme. Son respect pour l'aristocratie était en partie dû au fait qu'il considérait la propriété privée comme une force stabilisante dans la société. Enfin, si Burke se faisait défenseur de la nécessité d'un gouvernement fort, il accordait tout de même un grand respect aux institutions (ou solidarités) traditionnelles que sont la famille, l'église, l'école et la communauté (Ball et Dagger 2002 : 94-95).

Les héritiers philosophiques de Burke sont ceux que l'on appelle généralement les conservateurs classiques ou traditionnels. On peut affirmer que la tradition et les hiérarchies comme fondement de l'ordre social sont au cœur de leur pensée (Boily 2007 : 42-43). Ce courant de pensée a été réhabilité aux Etats-Unis, en 1953, par la publication de l'ouvrage *The Conservative Mind*

de Russell Kirk. On attribue à ce texte le statut d'ouvrage fondateur de la philosophie des *New Conservatives* ou néo-traditionnalistes, un groupe d'intellectuels américains ayant donné une voix au conservatisme classique en terre américaine (Kessler 1998 : 5-9). Les *New conservatives* étaient résolument antimodernistes. Ils décelaient dans la vie politique et intellectuelle de leur époque (les années 50 à 70) une profonde crise morale ayant pour origine « l'orientation scientiste et matérialiste prise par la pensée occidentale depuis la fin du Moyen-Age » (Kessler 1998 : 15). Selon Kirk, la pensée néo-traditionnaliste se résumait en « la croyance en un ordre moral et transcendant, le goût du pluralisme social, le sens de la hiérarchie, l'amour des coutumes et des traditions, le culte de la propriété privée, la méfiance à l'encontre des idéologies réformistes et l'attachement au principe de la continuité historique » (Kessler 1998 : 9).

Au Canada, le conservatisme traditionnel, appelé *Red Toryism*, se définit entre autres par la défense de la spécificité canadienne à l'encontre du continentalisme promu par les libéraux (Miousse 2007 : 18). On considère généralement que George Grant en est l'un des principaux théoriciens (Kheiriddin et Daifallah 2005 : 13). L'œuvre de cet auteur est marquée par sa critique du « libéralisme du progrès » ainsi que par sa crainte de voir le Canada disparaître comme entité indépendante de son voisin états-uniens (Haché 2011 : 90). Dans son ouvrage le plus célèbre, *Lament for a Nation*, Grant soutient que la défaite de Diefenbaker aux élections fédérales de 1963 signifie la

fin du Canada. Aux mains des libéraux, le pays perdra sa spécificité pour devenir une simple succursale du capitalisme américain alors que le Royaume-Uni sera dépourvu de son importance auprès de la classe dirigeante canadienne au profit des Etats-Unis (Grant 1988 : 8-10). Être canadien rime, pour lui, avec le désir de construire une société « mieux ordonnée et plus stable » que celle qu'offre « l'entreprise libérale » américaine (Grant 1988 : 3). Dans cette perspective, l'impossibilité du conservatisme signifie donc, à son avis, l'impossibilité du Canada. Toujours selon Grant, le conservatisme canadien se définit par un grand respect pour la loi, la propriété privée et les convenances. C'est la doctrine d'après laquelle « l'ordre public et la tradition, par opposition à la liberté et l'expérimentation, [constituent] les fondements d'une vie vertueuse » (Grant 1988 : 70-71). Aussi, les conservateurs classiques canadiens acceptent généralement volontiers de laisser à l'État « la direction de la vie économique afin de protéger le bien public contre la liberté de l'entreprise privée » (Grant 1988 : 72). En somme, au Canada comme aux Etats-Unis, les héritiers philosophiques de Burke favorisent la tradition et l'ordre social aux dépens du progrès, de l'individualisme et du libéralisme.

Le conservatisme néolibéral. Selon les auteurs Ball et Dagger, le conservatisme néolibéral, individualiste ou anti-étatiste est un produit des Etats-Unis. Lorsque ces derniers ont acquis leur indépendance de la Grande-Bretagne au 18^e siècle, la population américaine ne connaissait ni le féodalisme, ni l'aristocratie héréditaire, ni la soumission à une Église d'État. Il était donc

impossible pour les conservateurs américains d'en appeler à la préservation de ces institutions comme piliers de la tradition. C'est donc aux principes du libéralisme et du républicanisme, sur la base desquels le pays avait été fondé, que les conservateurs américains s'attachèrent (Ball et Dagger 2002 : 100).

L'idéologie conservatrice néolibérale a pris, pendant les années 1980, une nouvelle ampleur avec l'arrivée successive au pouvoir de Margaret Thatcher au Royaume-Uni et de Ronald Reagan aux États-Unis. Ces deux chefs d'État étaient de purs conservateurs néolibéraux et avaient pour objectif de rompre avec le consensus établi en faveur de l'État providence. Pour Reagan, « le gouvernement [n'était] pas la solution à tous [les] problèmes ; le gouvernement [était] le problème » (Noël et Thérien 2010 : 197). À cette même époque, des partis politiques de droite prirent le pouvoir dans plusieurs pays occidentaux, incluant au Canada où les Progressistes-conservateurs de Brian Mulroney furent élus en 1984. Les politiques mises en place au cours des années 1980-1990 par l'ensemble de ces gouvernements favorisaient la privatisation, la dérèglementation, les baisses de taxes et la réduction de la taille de l'État (Noël et Thérien 2010 : 211).

Plusieurs auteurs affirment qu'au Canada, le terrain le plus fertile à l'idéologie conservatrice néolibérale se trouve dans la province « la plus américaine » du pays, soit l'Alberta (Miousse 2007 : 10 ; Dart 2004a : 1). Selon ces auteurs, la culture politique de l'Ouest canadien en général, mais plus

particulièrement de l'Alberta, se rapproche de celle des États-Unis. Les partis politiques conservateurs ancrés dans cette région du pays, tels que le Parti Crédit social du Canada, le Parti réformiste du Canada et l'Alliance canadienne, feraient la promotion d'un conservatisme néolibéral ou *whig*, par opposition au conservatisme *tory* (Miousse 2007 : 12). Leurs thèmes de prédilection sont la protection des droits individuels, la désillusion vis-à-vis des institutions étatiques, du pouvoir judiciaire et des élites jugées trop progressistes (Miousse 2007 : 12-16), tandis que leur solution à la plupart des problèmes se trouve dans la diminution du rôle de l'État (Boily 2007 : 43). L'un des écrits fondateurs du conservatisme néolibéral au Canada est l'ouvrage *Political Realignment : A Challenge to Thoughtful Canadians* de Ernest Manning, premier ministre de l'Alberta issu du Crédit social de 1943 à 1968 et père de Preston Manning, le fondateur du Parti réformiste (Dart 2004b : 1).

Le néoconservatisme. S'il s'apparente sur certains plans aux variantes du conservatisme définies précédemment, le néoconservatisme s'en distingue sur d'autres. Jalbert et Lepage affirment, en introduction à l'ouvrage *Néo-conservatisme et restructuration de l'État*, que cette philosophie est née en période de « remue-ménage idéologique » (Jalbert et Lepage 1986 : 13). Elle serait le résultat du glissement vers la droite, au cours des années 1960, d'une génération d'intellectuels originalement de gauche. Ce groupe d'intellectuels, pour la plupart juifs et originaires de New-York, avait à sa tête Nathan Glazer, Daniel Bell, Irving Kristol et Norman Podhoretz. Dans leurs écrits, ces auteurs

entreprirent de s'attaquer aux thématiques principales du discours libéral du moment qu'étaient le progressisme, l'égalitarisme et les vertus de l'intervention gouvernementale (Kessler 1998 : 55-56). Leur virage à droite se serait produit en réaction à la radicalisation de la gauche américaine qui prenait des positions de plus en plus contestataires (radicalisation du mouvement noir avec les Black Panthers ou du mouvement féministe avec la National Organisation for Women, le mouvement hippie, etc.) ainsi qu'à la place toujours plus importante que le Parti démocrate accordait à l'intervention étatique dans ses politiques (Kessler 1998 : 59-60). Ces libéraux dissidents étaient organisés autour de deux revues *Public Interest* et *Commentary* qui permettaient la diffusion de leurs idées. C'est le politologue et activiste de gauche Michael Harrington qui leur a attribué en premier le nom de néoconservateurs (Kessler 1998 : 77). À partir des années 1990, le néoconservatisme est devenu une famille de la droite républicaine américaine à part entière. Depuis lors, ses nouveaux adhérents ne sont plus d'anciens libéraux déçus mais des intellectuels de droite partageant une sensibilité distincte de celle des autres conservateurs, en politique intérieure comme extérieure (Vaisse 2008 : 21).

Irving Kristol, qui revendique la paternité du mouvement, qualifie le néoconservatisme de « hopeful, not lugubrious ; forward looking, not nostalgic ; and its general tone is cheerful, not grim or dyspeptic » (Kristol 2003 :1). En politique intérieure, l'une des préoccupations principales des néoconservateurs concerne les responsabilités de l'État. Ceux-ci sont critiques du fait que

l'administration publique s'accapare la fonction de distributeur de services au sein de la population (Kristol 2003 : 2). Ils insistent sur le rôle des solidarités locales et sur la revalorisation de la notion de subsidiarité (Kessler 1998 : 81). La méfiance à l'égard de l'intervention gouvernementale est cependant moins grande chez les néoconservateurs que chez les conservateurs néolibéraux. Les premiers ne partagent pas l'anxiété des seconds à l'égard de la croissance de l'État qui marqua le 20^e siècle, puisqu'ils la considéraient inévitable (Kristol 2003 : 2). Ils croient, contrairement aux conservateurs classiques, en la capacité du politique de changer les choses mais sont hostiles aux excès de l'État providence (Frachon et Vernet 2010 : 103).

De plus, les néoconservateurs partagent la crainte de l'effritement des valeurs traditionnelles américaines avec les conservateurs classiques et la droite religieuse. Ils ont en commun les mêmes préoccupations morales concernant la famille, la lutte contre la vulgarité et la pornographie, la qualité de l'éducation, la relation entre l'Église et l'État ou le rejet du relativisme moral et culturel (Kristol 2003 : 2 ; Frachon et Vernet 2012 :106).

La politique étrangère est le domaine dans lequel les néoconservateurs ont le plus attiré l'attention des médias. Leur vision se résume, selon Kristol, à une série de thèses. Premièrement, le patriotisme est un sentiment naturel et sain. Deuxièmement, l'idée de « gouvernement mondial » est dangereuse puisqu'elle pourrait mener à une tyrannie mondiale. Les institutions

internationales qui tendent à vouloir jouer ce rôle doivent donc être regardées avec suspicion. Troisièmement, les chefs d'État devraient posséder, par dessus tout, l'habilité de distinguer les ennemis des amis. Quatrièmement, étant donné que l'intérêt national des grandes puissances se définit en termes de préoccupations matérielles et idéologiques, la défense de l'intérêt national américain exige des Etats-Unis qu'ils interviennent militairement contre les forces ennemies menaçant la démocratie (Kristol 2003 : 2 ; Boily 2007 : 45). Voilà qui explique pourquoi les néoconservateurs appuyèrent l'intervention américaine en Irak de 2003, tandis que les conservateurs individualistes et traditionalistes se montrèrent sceptiques quant à sa nécessité (Boily 2007 : 44). Alors que ces deux derniers groupes sont partisans de l'approche réaliste en relations internationales, les néoconservateurs prônent un « moralisme interventionniste » ou « wilsonisme botté ». C'est-à-dire qu'ils cherchent à rendre le monde « plus sûr pour la démocratie » en affirmant la primauté de la nation américaine et en misant sur la diffusion de sa puissance (Frachon et Vernet 2010 : 102 ; Boily 2007 : 44).

Ainsi, les néoconservateurs empruntent des idées aux conservateurs classiques et néolibéraux en ce qui a trait à la politique intérieure, tandis qu'ils se démarquent de ces derniers sur le plan de la politique étrangère. Si Kristol affirme que le néoconservatisme est un phénomène exclusivement américain (Kristol 2003 : 1), d'autres auteurs jugent que l'idéologie promue par les membres de l'École de Calgary s'apparente largement à une version canadienne

du néoconservatisme (Miousse 2007 : 21 ; Boily 2007 : 49). Je vérifierai cette hypothèse dans la section suivante, où je tenterai de situer le discours des membres de l'École de Calgary au sein des trois branches du conservatisme.

1.3 Le néoconservatisme à la canadienne : de l'École de Calgary au Parti conservateur

Comme je l'ai mentionné en introduction, l'École de Calgary est un rassemblement d'intellectuels, majoritairement affiliés au département de science politique de l'Université de Calgary, qui a un rôle important dans la construction et la diffusion d'une philosophie conservatrice canadienne. Voyons qui sont ces intellectuels, à quel type de conservatisme leurs idées sont assimilables et quelle est la nature de leur influence sur le gouvernement de Stephen Harper.

L'existence de l'École de Calgary. Peu d'auteurs ont écrit sur la pensée des intellectuels de l'Ouest canadien en général et sur l'École de Calgary en particulier, à l'exception de Frédéric Boily et de ses collaborateurs. Ensemble, ils ont exploré, dans les ouvrages *Portrait intellectuel de l'école de Calgary* (2005) et *Stephen Harper : De l'École de Calgary au Parti conservateur* (2007), la question de l'existence même de cette école ainsi que ses liens avec le Parti conservateur. Je m'inspirerai de leur analyse dans cette section.

L'expression École de Calgary fut utilisée pour la première fois par le politologue américain David J. Rovinsky le 3 mai 1996, à Springfield au Massachusetts (Cooper 2004). Elle a, par la suite, été popularisée par les médias et observateurs de la scène politique lors de l'élection fédérale de 2004. Entre autres, un article écrit par Marci McDonald pour la revue *The Walrus* en a dressé le portrait (McDonald 2004). En revanche, Barry Cooper, un professeur de science politique à l'Université de Calgary, généralement considéré membre de l'École, a consacré un article (Cooper 2004) ainsi que le dernier chapitre de son plus récent ouvrage à en démentir l'existence (Cooper 2009 : 243). Il affirme que ceux que l'on estime former le noyau central de l'École, soit l'historien David Bercuson et les politologues Ted Morton, Rainer Knopff, Tom Flanagan et lui-même, entretiennent effectivement des relations professionnelles et amicales mais qu'ils ne forment pas une école de pensée (Cooper 2004, 2009). Cooper soutient que les membres d'une école de pensée doivent partager une conception commune de la vie politique. Ainsi, le fait que lui et ses collègues soient en désaccord sur plusieurs questions d'importance, telles le mariage entre les couples de même sexe et la guerre en Afghanistan, ferait de l'École de Calgary un mythe (Cooper 2009 : 247).

Cooper a-t-il raison d'affirmer que le statut d'école de pensée leur est faussement attribué? Frédéric Boily a tenté de répondre à cette question. Il explique que l'expression « école de pensée » est parfois utilisée de façon très large. Il donne l'exemple de l'École historique de Montréal, dont font partie les

historiens Maurice Séguin, Michel Brunet et Guy Frégault, auxquels on attribue ce qualificatif simplement parce qu'ils ont partagé le même mentor - Lionel Groulx - et qu'ils ont en commun une vision pessimiste de l'histoire du Québec (Boily 2007 : 30). D'autres auteurs offrent une définition plus stricte du concept.

Boily donne en exemple celle de Martin Bulmer qui se lit comme suit :

Schools flourish in setting with an institutional affiliation, typically an academic site of general excellence in a great metropolitan area. A journal, review, or other means of regularly publishing research is required to communicate with a wider scholarly public, as well as to integrate the activities of dispersed members of the school. A school is thus considerably more than a collection of distinguished individual scholars working in a leading department. It implies the existence of collaborative scholarly activity integrated through the work of one or more leading figures in the school (Boily 2007 : 30).

Le caractère institutionnel et la forte collaboration entre les membres sont dans cette définition les principales caractéristiques d'une école. Si, au regard de celle-ci, il semble difficile de parler d'une l'École de Montréal, Boily soutient qu'il est toutefois possible de parler d'une École de Calgary. En effet, les intellectuels de l'École de Calgary forment un groupe structuré, provenant principalement du département de science politique de l'Université de Calgary. Non seulement ils cohabitent au sein de cette institution, mais ils collaborent également dans le cadre de leurs travaux de recherche, qui se situent principalement dans les domaines de la philosophie politique, de la politique canadienne et de l'histoire militaire (Boily 2007 : 30). Ainsi, David Bercuson et Barry Cooper ont signé, au cours des années 1990, deux essais au caractère polémique portant sur la question de l'unité nationale (1991, 1994). Quant à Ted Morton et Rainer

Knopff, ils ont collaboré à la rédaction d'ouvrages portant sur la judiciarisation du politique (1992, 2000). Enfin, les *think tanks* conservateurs que sont le Fraser Institute, la Civitas Society, le Manning Center et la Canada West Foundation (dirigée par le politologue Roger Gibbins que l'on considère parfois membre du groupe (Boily, Boisvert et Kermoal 2005 : 181)), ainsi que les grands journaux canadiens comme le *Globe and Mail*, le *National Post* ou le *Calgary Herald* leur permettent de faire connaître leurs idées au grand public (Boily 2007 : 31).

Boily affirme que la figure de proue de l'École est le politologue Tom Flanagan. Selon lui, « [...] s'il ne constitue pas une sorte de référence obligée pour les membres de l'École de Calgary, il s'impose pourtant comme la figure centrale de cette école tant par son œuvre intellectuelle que par son engagement dans la vie politique albertaine et canadienne, et ce, depuis maintenant près de vingt ans » (Boily 2007 : 32). Flanagan a en effet travaillé au sein du Parti réformiste du Canada de Preston Manning au cours des années 1990 pour devenir, de 2002 à 2006, l'un des plus proches collaborateurs de Harper au sein du Parti conservateur. Toujours selon Boily, Flanagan serait « l'un des principaux architectes du renouveau de la droite » (Boily 2007 : 32). Marci McDonald, dans son article portant sur l'École de Calgary, abonde dans le même sens. Le titre de cet article, *The Man Behind Stephen Harper*, lui fait d'ailleurs référence (McDonald 2004 : 2-3)

Enfin, si l'on parle d'une École de Calgary, c'est parce que les intellectuels qui en sont membres partagent une vision commune (sans cependant être totalement homogène) des questions sociales, politiques et philosophiques et des réponses que l'on doit leur apporter (Boily et al. 2005 : 182). Autrement dit, ils partagent une idéologie. Voyons ce qui fait sa spécificité.

L'idéologie de l'École de Calgary. Les intellectuels de l'École de Calgary partagent le sentiment que la politique canadienne « est à la remorque » de la question nationale québécoise (Boily 2007 : 32 ; McDonald 2004 : 3). Selon eux, l'importance qu'a prise cette question dans le débat politique canadien est telle qu'elle a fait perdre de vue la vocation originale de l'union canadienne, qui est économique. Elle a aussi permis de justifier la croissance démesurée de l'État central et son intrusion dans les champs de compétence provinciaux au nom de la préservation de l'unité nationale. Ils sont aussi d'avis que le pouvoir du Parlement est affaibli par celui des juges qui font preuve d'activisme favorisant les groupes minoritaires au détriment de la majorité des citoyens (Boily 2007 : 32). Les membres de l'École de Calgary, plutôt que de faire la promotion de la préservation du statu quo, sont en faveur d'une réorganisation politique et sociale du pays (Nadeau 2010 : 11). Cette réorganisation viserait à mettre en place un gouvernement fédéral qui limite ses interventions sociales, est plus respectueux des compétences provinciales et tient tête au pouvoir judiciaire. Ils souhaitent aussi que le Canada s'affirme plus sur la scène internationale (Boily 2007 : 33 ; McDonald 2004 : 3).

Les membres de l'École de Calgary incarnent en quelque sorte la dissidence de l'Ouest par rapport au consensus « laurentien », c'est-à-dire au consensus des élites politiques ontariennes et québécoises (Cooper 2009 : 113 ; Miousse 2007 : 10 et 19). On utilise parfois l'expression *Western alienation* pour parler du sentiment d'insatisfaction des résidents des provinces de l'Ouest vis-à-vis des décisions prises par le gouvernement central. Le politologue Roger Gibbins décrit le phénomène de la façon suivante :

On the Prairies... an almost conspiratorial view of national politics has existed, one in which political decisions by the national government are unfortunately seen as being all too predictable. In the eyes of the alienated Westerner, systematic and predictable political patterns are clearly discernible; and the West consistently gets shortchanged, exploited and ripped off (Henry 2000 : 4).

En se faisant les représentants de cette insatisfaction, les membres de l'École de Calgary sont les héritiers des idées portées par le Crédit social, le Parti réformiste et l'Alliance canadienne, trois ex-partis politiques dont les racines se trouvaient dans l'Ouest du pays (Miousse 2007 : 19). Ron Dart affirme d'ailleurs qu'à l'instar de ces derniers, les membres de l'École de Calgary sont porteurs de l'idéologie conservatrice individualiste ou néolibérale définie précédemment. Ils feraient la promotion, au Canada, des valeurs républicaines américaines que sont la liberté individuelle et la propriété privée (Dart 2004a : 1).

Boily suggère quant à lui que l'idéologie portée par les intellectuels de l'École de Calgary subit plusieurs influences. Ainsi, à l'image des conservateurs néolibéraux,

les intellectuels de l'École de Calgary font l'apologie de l'économie de marché et empruntent à Hayek sa critique du « planisme » ou de l'intervention étatique. L'influence de l'auteur autrichien se fait notamment sentir dans les écrits de Bercuson et Cooper portant sur la question de l'unité nationale et dans ceux de Flanagan, relatifs aux droits des Autochtones (Boily 2007 : 46-47).

De plus, l'influence du conservatisme traditionnel transparaît dans les écrits de Morton et Knopff, notamment dans leur inquiétude par rapport aux gains réalisés par les groupes féministes ou homosexuels devant les tribunaux (Boisvert 2007 : 105). Évoquant Tocqueville, les deux auteurs affirment que le pouvoir judiciaire doit agir comme modérateur de changement social en tempérant les élans progressistes et égalitaristes du peuple (Boisvert 2007 : 102).

Enfin, les écrits sur la politique étrangère signés par Bercuson et Cooper s'inscrivent généralement dans le courant néoréaliste des relations internationales, puisque les deux auteurs résonnent en terme de puissance militaire, d'intérêt étatique et de *hard power*. Disciples de Clausewitz, ils considèrent que la guerre est la continuation de la politique par d'autres moyens. Leur pensée est cependant teintée d'un « moralisme interventionniste » la rapprochant de celle des néoconservateurs américains. En effet, ils se disent en faveur du renversement des régimes menaçant de près ou de loin la sécurité du monde occidental. C'est pourquoi ils donnèrent leur appui à l'intervention américaine de 2003 en Irak et qu'ils favorisent des actions musclées contre les régimes iranien et nord coréen. Aussi, à

l'image des néoconservateurs américains, Bercuson et Cooper voient d'un œil favorable l'idée de l'exportation de la démocratie (Boerger 2007 : 139-143).

Ainsi, les penseurs de l'École de Calgary intègrent dans leurs écrits des éléments des conservatismes traditionnel et néolibéral en une synthèse se rapprochant du néoconservatisme américain. Les enjeux auxquels ils s'intéressent sont cependant spécifiquement canadiens ce qui donne un caractère distinct à leur pensée. On pourrait donc la qualifier de néoconservatisme à la canadienne (Miousse 2007 : 21 ; Boily 2007 : 49). Cette version du néoconservatisme correspondrait à une combinaison de la dissidence de l'Ouest face aux institutions centrales et d'une synthèse des conservatismes traditionnel et néolibéral comparable au néoconservatisme américain.

L'influence de l'École de Calgary. Quelle est l'influence des idées de l'École de Calgary sur le premier ministre Harper et son équipe ? Cette école a-t-elle réellement un ascendant sur les décisions prises par le gouvernement conservateur ? Depuis la campagne électorale de 2004 au cours de laquelle Stephen Harper a tenté d'accéder au titre de premier ministre du Canada pour la première fois, plusieurs journalistes ont fait mention, avec inquiétude, de l'existence de l'École de Calgary dans leurs écrits. Ils présumaient généralement que l'influence de cette école sur le Parti conservateur était totale. John Ibbitson, chroniqueur politique pour le *Globe and Mail*, écrivait :

The Harper credo is indelibly linked with that of the upstart Calgary School of political philosophy. Its members are more than just mentors and kindred spirits. They're running the campaign that could make him prime minister on Monday (Ibbitson 2004).

McDonald écrivait quant à elle dans son article publié par *The Walrus*: « the party's course may have already been set by Flanagan and a handful of like-minded ideologues from the University of Calgary's political-science department » (McDonald 2004 : 2).

Or, comme l'explique Boily, un premier ministre doit, afin de garantir sa réélection, s'assurer de répondre aux préoccupations de plusieurs « clientèles électorales » (Boily 2007 : 35-36). Ainsi, l'influence des idées des intellectuels de l'Ouest est sans doute diluée par la prise en compte des intérêts de divers groupes d'électeurs. Je doute donc, à l'instar de Boily, que l'on puisse qualifier le premier ministre Harper de pantin des intellectuels de l'École de Calgary et que, pour reprendre l'image évoquée par Marci McDonald, Flanagan, dans le rôle d'un Raspoutine des temps modernes, exerce sur lui une influence proche de la manipulation (McDonald 2004 : 3). Toutefois, comme je l'ai annoncé en introduction, je fais l'hypothèse que, sans avoir un ascendant total sur l'agenda du gouvernement Harper, le premier ministre partage avec l'École de Calgary une certaine vision de ce que devrait être le pays et que les politiques publiques qu'il met en place sont inspirées de ses convictions. L'étude des écrits des membres de cette école de pensée devrait ainsi me permettre de donner une cohérence aux décisions prises par le gouvernement.

Le fait que le premier ministre Harper ait fréquenté les mêmes institutions que les intellectuels de l'École de Calgary et qu'il ait collaboré avec certains d'entre eux par le passé m'incite à faire cette hypothèse. Les liens entre le premier ministre et l'École de Calgary existent d'abord et avant tout parce que ce dernier a étudié à l'Université de Calgary, ce qui lui a donné l'opportunité de côtoyer « le gratin conservateur de l'Ouest » (Boily 2007 : 37). L'influence de l'École sur Harper se fait principalement sentir par sa collaboration avec Tom Flanagan. Il a rencontré ce dernier au début des années 1990 alors qu'ils étaient tous deux impliqués au sein du Parti réformiste. Comme Flanagan l'explique dans l'ouvrage *Harper's Team*, lui et Stephen Harper se sont rapprochés lorsqu'ils se sentirent tous deux marginalisés au sein du parti lors de l'embauche d'un nouveau conseiller principal par Manning, en 1992. Flanagan trouvait Harper particulièrement brillant et était impressionné par son esprit stratégique. À l'automne 1992, leur relation s'est véritablement « cimentée », lorsqu'ils désapprouvèrent tous deux la façon dont Manning géra la question de l'Accord de Charlottetown. Flanagan quitta alors son poste de *Director of Policy, Strategy, and Communications* au sein du parti pour devenir simple conseiller, puis être renvoyé par Manning à l'été 1993. Quant à Harper, il resta au parti et fut élu député en 1993. Les deux hommes restèrent alors en contact mais ne collaborèrent de nouveau que trois ans plus tard.

En 1996, lors de la conférence *Wind of Change* qui portait sur l'éventualité d'une fusion du Parti réformiste et du Parti progressiste-

conservateur, Stephen Harper prononça un important discours dans lequel il dévoilait sa théorie des « trois sœurs », dont l'application mena à la victoire électorale de 2006 (Boily 2007 : 38). Cette théorie stipulait que les Conservateurs ne pouvaient prendre le pouvoir au Canada que s'ils arrivaient à rassembler l'ensemble des membres de la famille conservatrice canadienne, soit les Tory traditionnalistes de l'Ontario et des provinces de l'Est, les populistes de l'Ouest et les nationalistes conservateurs du Québec. Flanagan affirme qu'à l'époque, ce raisonnement, qui semble aujourd'hui évident, n'avait jamais été clairement articulé. À la suite de la conférence, Flanagan obtint la permission de Harper de développer sa théorie en une présentation plus longue qu'il donna à l'Université Harvard en 1996. Puis, il cosigna avec Harper un article intitulé *Our Benign Dictatorship : Can Canada Avoid Second Century of Liberal Rule ?*, portant sur le sujet dans le magazine *Next City* de janvier 1997 (Flanagan 2009 : 14 -17).

La collaboration entre Flanagan et Harper ne s'arrêta pas là. Ce dernier quitta son poste au Parti réformiste en 1997 pour devenir vice-président puis président de la National Citizens Coalition, un lobby conservateur canadien. C'est à ce titre qu'il contacta Flanagan à l'hiver 2000 afin qu'il collabore avec lui à la rédaction de l'*Alberta Agenda*, un agenda politique visant à augmenter, dans le cadre de la fédération, le pouvoir et l'autonomie de la province « to protect [it] from Ottawa's manipulations » (Flanagan 2009 : 21). Ted Morton et Rainer Knopff, deux autres intellectuels membres de l'École de Calgary, collaborèrent

aussi au projet. *L'Alberta Agenda*, aussi appelé *Firewall Letter*, fut publié en 2001 dans le *National Post* sous le titre de *Open Letter to Ralph Klein*. Dans l'ouvrage *Harper's Team*, Flanagan explique que plusieurs ont interprété leur initiative comme un indice de la volonté de Harper de se présenter en politique provinciale. Or, son objectif était plutôt d'utiliser les provinces afin de bloquer l'expansion du gouvernement fédéral. Il s'agissait pour lui d'une manœuvre de politique fédérale (Flanagan 2009 : 24).

La collaboration entre Flanagan et Harper s'est poursuivie en 2002, lorsque celui-ci annonça son intention de se présenter comme candidat à la chefferie de l'Alliance canadienne (héritière du Parti réformiste auquel Manning avait tenté de donner un nouveau visage en favorisant son union avec d'autres forces de la droite) (Flanagan 2009 : 21). Lorsqu'il confirma son intention de succéder à Stockwell Day, dont le leadership avait déçu plusieurs lors de l'élection de l'automne 2000, Harper reçut entre autres le soutien public de Barry Cooper et David Bercuson, deux membres de l'École de Calgary. Flanagan devint quant à lui son directeur de campagne (Flanagan 2009 : 26-27). Enfin, lorsque Harper remporta la course à l'investiture de l'Alliance, il fit de ce dernier le directeur de cabinet du Chef de l'opposition officielle (Flanagan 2009 : 70).

Flanagan se trouvait toujours aux côtés de Harper lorsque celui-ci participa au processus devant aboutir à la fusion de l'Alliance canadienne et du Parti progressiste-conservateur en 2003. Il reprit son rôle de directeur de

campagne pour la course au leadership de Harper qui le mena à la tête du nouveau Parti conservateur canadien (Flanagan 2009 : 108). L'année suivante, Flanagan fut chargé de la direction de la campagne du Parti conservateur pour l'élection fédérale de 2004, au terme de laquelle le Parti libéral de Paul Martin devint minoritaire. Enfin, il mena les premiers préparatifs de la campagne de 2005-2006 et joua le rôle de conseiller senior en communications pendant son déroulement (Flanagan 2009 : 4). Depuis, la collaboration officielle entre Harper et Flanagan a cessé puisque ce dernier est retourné enseigner à l'Université de Calgary à temps plein, mais ses idées ont laissé leur marque sur le parti.

Ian Brodie, qui peut être considéré comme un membre de la seconde génération d'intellectuels de l'École de Calgary, a lui aussi collaboré avec Harper pendant une longue partie de son ascension devant le mener au poste de premier ministre. Brodie a réalisé sa thèse de doctorat avec Ted Morton. Cette thèse, qu'il a remaniée de façon à en faire l'ouvrage *Friends of the Court*, constitue une sorte de « distillation des idées de Ted Morton et Rainer Knopff », tous deux membres aînés de l'École de Calgary (Boily 2007 : 39). Lui et sa femme ont été recrutés au sein de l'équipe Harper par Tom Flanagan. Ian Brodie a été directeur adjoint du cabinet du chef de l'opposition officielle lorsque Harper était à la tête de l'Alliance canadienne. Il fut ensuite nommé directeur national du Parti conservateur en avril 2004, pour devenir directeur du cabinet du chef de l'opposition officielle en août 2005. Une fois Harper au pouvoir, il

obtient finalement le poste de chef de cabinet du premier ministre, de 2006 à 2008 (Flanagan 2009 : 219).

Enfin, les membres de l'École de Calgary fréquentent les mêmes forums que le premier ministre. On compte parmi ces forums la Civitas Society, une association de conservateurs et de libertariens dont Ian Brodie a été le directeur et Tom Flanagan l'un des fondateurs, où Harper a notamment prononcé un discours en 2003 (Boily 2007 : 31 ; Nadeau 2010 : 32). On compte aussi le Fraser Institute auquel Cooper, Flanagan, Morton et Knopff sont tous associés d'une façon ou d'une autre et aux événements duquel Stephen Harper a déjà assisté, notamment lorsqu'il était chef de l'opposition officielle en 2005 (The Fraser Institute 2005 : 22). L'ensemble de ces éléments m'incite à croire que les membres de l'École de Calgary et le premier ministre partagent une vision qui sous-tend les actions de ce dernier sur la scène politique.

En somme, j'ai défini dans ce chapitre le concept d'idéologie qui, dans sa compréhension libérale, réfère à « un ensemble cohérent, systématique et logique d'idées ». J'ai aussi établi que la pertinence de l'analyse des idéologies pour comprendre les décisions politiques découle de ce que Ball et Dagger appellent leur fonction de programmation. De plus, j'ai décrit les trois principales significations attribuées au conservatisme, pour ensuite déterminer que l'idéologie portée par les membres l'École de Calgary peut être qualifiée de néoconservatisme à la canadienne. Enfin, j'ai fait état des liens qui existent

entre le premier ministre conservateur et les membres de cette école de pensée, de façon à justifier mon hypothèse selon laquelle les politiques publiques mises en place par Harper sont inspirées de leurs convictions politiques. Le prochain chapitre sera consacré à l'exploration des écrits de l'École de Calgary relativement à quatre principaux thèmes.

Chapitre 2 : Portrait de l'idéologie de l'École de Calgary

Dans ce chapitre, je dresse un portrait de la pensée des membres de l'École de Calgary relativement à quatre questions distinctes, soit celles du développement social et économique, du pouvoir judiciaire, de la politique étrangère et de l'identité nationale, afin d'en extraire les idées qui pourraient éclairer les choix du gouvernement Conservateur.

2.1 L'École de Calgary et le développement social et économique

Les écrits de Tom Flanagan et de Barry Cooper, parfois rédigés en collaboration avec David Bercuson, sont les plus pertinents relativement aux questions de développement social et économique. Frédéric Boily et ses collègues notent que pour ces auteurs, la pensée du philosophe et économiste Friedrich Von Hayek, considéré comme le père du néo-libéralisme (ou conservatisme néo-libéral), est une « importante ressource intellectuelle » (Boily et al. 2005 : 184). Hayek fut l'un des plus importants promoteurs du libéralisme économique contre le socialisme, le communisme et la social-démocratie. Dans son célèbre ouvrage intitulé *La route de la servitude*, il formule une critique de ce qu'il nomme le « planisme » et définit comme « la direction centralisée de toute l'activité économique conformément à un plan unique » (Boily et al. 2005 : 184-185). Pour cet auteur, l'État de droit et la liberté individuelle sont mis en péril par les attaques d'une partie de l'élite politique qui fait la promotion de l'intervention étatique au nom d'un « humanisme bien-

pensant». Il estime que le marché, parce qu'il réalise la synthèse des informations disponibles et permet leur retransmission par l'entremise du système des prix, est le plus apte à assurer le développement des sociétés avancées. Parce qu'il s'agit d'un ordre spontané régi par des règles abstraites émergeant de l'interaction des individus qui cherchent à réaliser leurs fins personnelles, le marché ne peut être assujéti à un objectif étatique particulier, incluant la réduction des inégalités (Kermoal et Bellerose 2007 : 65-67). Ainsi, l'État doit éviter de procéder à la planification des échanges économiques et, selon Hayek, se contenter d'établir les règles qui assureront une saine concurrence entre les acteurs du marché (Boily et al. 2005 : 185).

Les idées de Hayek influencent l'ensemble des écrits de Flanagan et Cooper qui sont très critiques à l'égard de l'interventionnisme étatique. Dans les ouvrages *Harper's Team* (2009) et *Premières nations? Seconds regards* (2002), Flanagan reconnaît d'ailleurs explicitement l'influence des idées de Hayek sur sa pensée et affirme adhérer à sa proposition selon laquelle « la société est un ordre qui émerge spontanément des choix faits par chaque être humain et le rôle indispensable du gouvernement consiste à formuler et à imposer des règles de conduite qui permettent à la société de fonctionner [...] » (Flanagan 2002 : 18-19). Flanagan ajoute, dans *Harper's Team*, que sa croyance en la théorie de l'ordre spontanée de Hayek implique son adhésion aux principes du conservatisme économique que sont l'État de droit, le gouvernement limité, un

faible niveau de taxation, la privatisation et la dérégulation, qui favorisent la liberté de choix des individus (Flanagan 2009 : 12). L'influence de Hayek se fait aussi sentir dans l'ouvrage *Goodbye...et Bonne chance !* que Cooper a coécrit avec Bercuson et dans lequel les auteurs affirment que « l'omniprésence du problème [nationaliste] québécois [...] a conduit le Canada à adopter de mauvaises politiques économiques puisque l'on croyait pouvoir ainsi planifier le développement économique à l'avantage du Québec », espérant ainsi acheter sa loyauté (Boily et al. 2005 : 187). Enfin, l'influence de l'économiste autrichien teinte l'ouvrage *It's the Regime Stupid!* dans lequel Cooper dénonce l'augmentation constante des activités de l'État qui viole, à son avis, le principe du gouvernement limité (Cooper 2009 : 131).

Les politiques sociales. Flanagan et Cooper partagent une aversion pour l'intervention étatique en général et les politiques sociales en particulier. Ce dernier affirme dans l'ouvrage *It's the Regime Stupid!* que les efforts du gouvernement fédéral visant à assurer le bien-être des Canadiens par l'accroissement de ses dépenses et la multiplication des programmes sociaux peuvent être considérés comme un assaut de l'État sur la société civile (Cooper 2009 : 157). Cette dernière est pervertie par l'intervention du gouvernement qui cherche à l'organiser et à l'administrer puisque, par définition, elle doit être spontanée dans son organisation (Cooper 2009: 160).

De plus, il explique qu'il est normal que la société civile et l'économie fassent des gagnants et des perdants et que le fait que l'État compense ces derniers par l'entremise de politiques sociales ne peut que les transformer en citoyens dépendants et leur faire perdre leur fierté (Cooper 2009 : 157 et 163). Selon Cooper, le langage moralisateur employé par l'État lorsqu'il est question de politiques sociales permet d'évincer les concepts de « dépendance » et de « servilité » du débat public pour les remplacer par ceux de « compassion » et de « responsabilité sociale ». Or, toujours selon l'auteur, le concept de responsabilité sociale n'a pas de véritable signification, si ce n'est qu'il correspond à la responsabilité d'agir de manière civilisée avec nos concitoyens. C'est de façon à justifier les politiques sociales qu'il met en œuvre, dont seule une poignée d'individus bénéficient, que l'État canadien attribue un sens plus large à cette notion (Cooper 2009 : 159 et 163-164).

L'ampleur de la croissance de la part du produit intérieur brut (PIB) canadien consacrée aux dépenses gouvernementales, du nombre de ministères et du nombre de fonctionnaires depuis 1867 indignent les membres de l'École de Calgary (Cooper 2009 : 131-132 ; Bercuson et Cooper 1994 : 16-32). Cooper critique le fait que le gouvernement fédéral soit de plus en plus intégré (*embedded*) à la société. Autrement dit, les frontières qui le séparent de celle-ci sont de plus en plus floues et son intervention est de plus en plus généralisée. Ce faisant, affirme Cooper, l'État limite sa flexibilité et son habileté à gouverner. Selon l'auteur, les seuls bénéficiaires d'une telle situation sont les politiciens, les

fonctionnaires, les environmentalistes et les groupes d'intérêt qui profitent de l'augmentation des dépenses gouvernementales et du maintien de la population dans la « dépendance » et la « servilité » (Cooper 2009 : 131 et 163-164 ; Bercuson et Cooper 1991 : 73). Dans cette optique, les membres de l'École de Calgary favorisent une diminution des dépenses gouvernementales et du nombre d'employés de l'État qui, contrairement au reste des travailleurs, sont généralement à l'abri de la précarité économique liée aux fluctuations du marché de l'emploi (Bercuson et Cooper 1994 : 31).

Enfin, les membres de l'École de Calgary condamnent le « pouvoir de dépenser », qui permet au gouvernement fédéral d'investir dans des domaines de compétence provinciale. En effet, Cooper affirme que le pouvoir de dépenser n'est rien de plus qu'une manœuvre « machiavélique » et inconstitutionnelle des bureaucrates fédéraux qui cherchent à obtenir plus d'ascendant auprès des citoyens et à leur faire croire que leur identité est définie par l'État providence fédéral (Cooper 2009 : 181).

L'environnement. Parmi les membres de l'École de Calgary, Barry Cooper est celui qui s'est le plus exprimé publiquement relativement aux questions environnementales. Dans l'ouvrage *It's the Regime Stupid !*, Cooper dénonce le changement que les environmentalistes ont su imposer dans l'interprétation de la mission des parcs nationaux canadiens, qui serait passée d'un mandat double incluant la « préservation de l'intégrité écologique » des parcs et

« l'agrément du peuple canadien », à un mandat simple ne comprenant que le premier aspect. Cette modification de la mission du réseau des parcs nationaux limite la possibilité d'y tenir des activités économiques, y compris la construction et l'exploitation d'infrastructures touristiques ou de loisir. Le désarroi de Cooper devant cette situation le pousse à remettre en question la partialité et le professionnalisme des scientifiques canadiens qui, selon lui, seraient altérés par ce qu'il nomme un « engagement religieux » envers la « magie de la nature ». Autrement dit, les convictions personnelles des scientifiques quant à la nécessité de protéger l'environnement seraient telles qu'elles prendraient des allures de croyances religieuses et biaiserait leurs recherches.

En outre, Cooper affirme que les « résultats préliminaires » publiés par les scientifiques lorsqu'ils entreprennent un projet de recherche seraient le plus souvent des conclusions sélectives visant à polariser l'opinion publique (Cooper 2009 : 143-144). Il critique aussi le fait qu'Environnement Canada n'accorde de financement qu'aux projets de recherche des scientifiques reconnaissant l'existence d'un réchauffement climatique, puisque l'organisme prétend que ce phénomène est établi. Or, affirme l'auteur, rien n'est jamais scientifiquement établi. Il conclut enfin que les seuls bénéficiaires de politiques environnementales plus strictes sont les « narcissistic environmentalists who feel good about themselves for helping the charismatic megafauna » (Cooper 2009 : 145-147).

En 2009, Barry Cooper s'est réjoui, à l'instar de plusieurs autres climatosceptiques, du *Climategate*, un scandale qui portait sur le dévoilement d'environ un millier de courriels échangés entre les climatologues de l'Université de East Anglia au Royaume-Uni, dont environ six contenaient des phrases pouvant prêter à confusion concernant leur éthique.¹ Cooper affirmait alors que la recherche sur les changements climatique « [had] been exposed as corrupt, a con-game that extends from the wholesale nonsense of the [International Panel of Climate Change] to retail purveyors of the universities » (Cooper 2009a).

De plus, le professeur de l'Université de Calgary s'est impliqué au sein d'un organisme nommé Friends of Science, qui rassemble notamment des géologues pétroliers, des hommes d'affaires, des retraités de l'industrie pétrolière et des scientifiques niant l'existence d'un réchauffement climatique causé par l'activité humaine (Montgomery 2006). Ces derniers estiment que le soleil est à l'origine des changements climatiques. Leur objectif est de sensibiliser le public à cette hypothèse afin que soit débattue la nécessité de mettre en place des politiques publiques visant à contrer ces changements (Friends of Science 2013). Afin d'atteindre cet objectif, Friends of Science amasse des fonds devant lui permettre de mener des campagnes publicitaires, tenir des évènements et faire du lobbying auprès des politiciens. Refusant, pour

¹ Cependant, trois enquêtes distinctes ont par la suite conclu que les accusations « d'inconduite scientifique » qui pesaient sur les climatologues n'étaient pas fondées (Agence Science Presse 2010).

une question d'image, les subventions directes des entreprises pétrolières, l'organisme a mis sur pied un stratagème permettant de conserver l'anonymat des donateurs. Grâce à son statut de professeur, Cooper a créé en 2006, à l'Université de Calgary, un fonds appelé le Science Education Fund auxquels les donateurs pouvaient assigner des sommes d'argent par l'entremise de la Calgary Foundation, qui administre les dons de bienfaisance de la région de Calgary et préserve l'anonymat des contributeurs. Les sommes recueillies étaient ensuite transmises à Friends of Science. De plus, les donateurs étaient éligibles à des crédits d'impôt étant donné que leur contribution prenait un caractère caritatif. Cooper a donc permis d'accroître son rayonnement à un organisme dont l'un des membres fondateurs a affirmé en entrevue que le Protocole de Kyoto était un outil des Nations Unies visant à mettre en place un gouvernement mondial socialiste. En 2008, l'Université de Calgary lui a cependant ordonné de mettre fin aux activités du Science Education Fund, dont la légalité était remise en question (Montgomery 2006 ; University of Calgary 2008).

Il semble donc que Cooper tente de discréditer les scientifiques et les résultats de leurs recherches en leur attribuant des intentions malhonnêtes et un manque de rigueur. C'est ainsi qu'il allègue que les résultats de leurs travaux ont de fortes chances d'être biaisés puisque les scientifiques bénéficient de l'augmentation des fonds accordés à la recherche sur les changements climatiques et la protection de l'environnement.

Les Autochtones. L'ouvrage de Tom Flanagan intitulé Premières nations ? Seconds regards est, à ce sujet, le plus pertinent. Dans cet ouvrage, Flanagan dénonce la « nouvelle orthodoxie autochtone » qui consiste en un « accord consensuel en voie d'émergence sur des questions fondamentales [...] largement admis chez les leaders autochtones, les responsables gouvernementaux et les spécialistes universitaires » (Flanagan 2002 : 14). Cette orthodoxie compte huit propositions justifiant l'octroi d'un statut spécial aux Autochtones, que Flanagan conteste :

- « Les Autochtones diffèrent des autres Canadiens parce qu'ils ont été les premiers à occuper le territoire. En tant que « Premières Nations », ils ont des droits particuliers, y compris le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale ;
- les cultures autochtones étaient de même niveau que celle des colonisateurs européens [...] ;
- Les peuples autochtones étaient souverains. Ils le sont encore, même s'ils choisissent de parler de « droit inhérent à l'autonomie gouvernementale » ;
- Les peuples autochtones étaient et sont des nations au sens à la fois culturel et politique du terme [...] ;
- Les peuples autochtones peuvent exercer avec bonheur leur droit inhérent à l'autonomie gouvernementale dans les réserves [...] ;

- Les droits de propriété autochtones devraient être reconnus comme droits pleins et entiers aux termes du droit canadien et être constitutionnalisés, et non éteints, par des ententes sur les revendications territoriales ;
- Les traités de cession territoriale [...] ont un autre sens que celui de leur libellé. Leur formulation doit être « modernisée » [...] ;
- Les peuples autochtones, vivant et travaillant sur leur propre territoire, atteindront à la prospérité et à l'autosuffisance [*sic*] en combinant paiements de transfert, revenus provenant des ressources naturelles et emploi local » (Flanagan 2002 : 16-17).

L'auteur affirme que l'adhésion d'une majorité de Canadiens à ces propositions entraînerait la transformation du pays en un « État multinational comprenant un archipel de nations autochtones qui seront propriétaires d'un tiers du territoire canadien, exemptes d'impôts fédéraux et provinciaux, économiquement soutenues par des paiements de transferts provenant des contribuables, autorisées à ne plus se soumettre aux lois fédérales et provinciales et libres d'entretenir des relations diplomatiques de nation à nation avec ce qui restera du Canada » (Flanagan 2002 : 15). Selon l'auteur, les intérêts des Autochtones et ceux des autres Canadiens exigent que soit déconstruite la nouvelle orthodoxie autochtone puisque ni les citoyens d'un Canada morcelé, ni les Autochtones dépendants des paiements de transfert ne seront gagnants dans une telle situation (Kermoal et Bellerose 2007 : 69).

L'auteur consacre donc les huit chapitres de l'ouvrage *Premières nations ? Seconds regards* à la dénonciation des huit propositions du nouveau consensus autochtone.

Du point de vue financier, les Autochtones sont largement dépendants des paiements de transfert du gouvernement fédéral. Selon Flanagan, ceux qui vivent sur les réserves sont plus susceptibles que les autres Canadiens de « faire de l'aide sociale un mode de vie ». Cela est dû aux « innombrables avantages » qui leur sont offerts. En effet, en plus des frais d'hospitalisation et de soins médicaux, les ordonnances médicales, les verres correcteurs, les prothèses, les soins en physiothérapie et le transport en ambulance des membres des Premières nations sont couverts par l'État. De plus, les Conseils de bande qui assurent la construction des maisons les fournissent pratiquement gratuitement à leurs occupants. Des transferts fédéraux permettent aussi de rémunérer les emplois des chefs, des conseillers et du personnel administratif des réserves. Enfin, les revenus qui y sont gagnés ne sont pas imposables. Bref, selon Flanagan, l'ensemble de ces avantages inciterait les Autochtones à demeurer sur les réserves même si aucun emploi n'y est disponible. L'aide sociale et les avantages attribués aux habitants des réserves seraient donc un piège les enfermant dans une situation de dépendance face à l'État (Flanagan 2002 : 181-182). Le pourcentage d'Autochtones bénéficiant de l'aide sociale, qui ne cesse d'augmenter depuis 1966, en est pour lui la preuve. À cette date, 36 % des résidents des réserves recevaient de l'aide sociale, comparativement à 42 % en

1992 et à 45 % en 1998 (Flanagan 2002 : 179). Le gouvernement devrait donc s'abstenir «d'inonder» les réserves de fonds additionnels qui soutiennent la croissance de la population y habitant (Flanagan 2002 : 119).

De plus, Flanagan affirme que la petite taille des communautés autochtones les rend plus propices aux querelles intestines puisque les liens familiaux et d'amitié y prennent une grande importance. La vie politique, dans les réserves, repose sur des factions et met en concurrence réseaux de parentés et d'amitié. Le népotisme et le favoritisme y seraient donc monnaie courante. Les groupes possédant le pouvoir feraient bénéficier leurs familles et leurs amis d'avantages tels que la nomination à des fonctions publiques, l'accès prioritaire à l'aide sociale ou l'attribution de droits de propriété (Flanagan 2002 : 106-107).

Flanagan critique aussi le fait que le gouvernement et les tribunaux maintiennent les Autochtones à l'écart du régime de la propriété individuelle (Flanagan 2002 : 140). Il affirme qu'il est urgent de privatiser les terres des réserves, dont le gouvernement fédéral est actuellement l'unique propriétaire en vertu de la *Loi sur les Indiens*. Les propriétaires des parcelles de terre pourraient alors les vendre ou les hypothéquer si telle était leur volonté. Selon lui, la rigidité des droits de propriétés autochtones les désavantagerait sur le plan économique puisqu'elle limite leur compétitivité sur le marché et leur accès aux capital (Flanagan 2002 : 116 et 190).

En somme, relativement aux politiques sociales, à l'environnement et à aux questions autochtones, les membres de l'École de Calgary sont fortement influencés par Hayek, un fervent apôtre du conservatisme néolibéral, et ils prônent le désengagement de l'État.

2.2 L'École de Calgary et le pouvoir judiciaire

Dans l'ouvrage *Charter Politics*, Knopff et Morton (1992) s'inspirent de la pensée de Tocqueville pour définir le rôle que devrait idéalement avoir le pouvoir judiciaire dans la société. Tocqueville met en garde contre la passion égalitaire de l'esprit démocratique qui, si elle n'est pas balisée, sacrifiera la liberté au profit de l'égalité. Selon lui, le contrôle judiciaire, auquel sont soumis les actes des élus, devrait permettre de prévenir les excès égalitariste du peuple. Le pouvoir judiciaire doit donc agir comme force modératrice de changement social au sein de la société et les légistes faire preuve de conservatisme. Or, selon Morton et Knopff, les juges de la Cour suprême ont adopté des valeurs progressistes depuis l'avènement de la Charte et remplacé leur prudence par un nouvel activisme, transformant le pouvoir judiciaire en moteur de changement social plutôt qu'en contrepoids aux passions démocratiques (Boily et al. 2005 : 193-196).

Selon les auteurs albertains, les juges sont les instigateurs d'une « révolution chartiste ». En effet, ils auraient saisi toutes les opportunités que leur a offertes l'avènement de la Charte pour faire preuve d'activisme judiciaire

et s'arroger de nouveaux pouvoirs politiques, refusant de limiter la portée de leur mandat en usant de retenue (Brodie 2002 : 57 ; Boisvert 2007 : 100-101). Selon Knopff et Morton, « judicial activism refers to the disposition to interpret rights broadly and to enforce them vigorously ». Quant à la retenue judiciaire, « [it] connotes a judicial predisposition to find room within the constitution for the policies of democratically accountable decision makers » (Knopff et Morton 1992 : 19). Toujours selon ces auteurs, l'activisme judiciaire peut prendre une forme négative ou positive. Dans le premier cas, le juge activiste invalidera les initiatives politiques des autres branches du gouvernement tandis que dans le second, il leur imposera l'obligation d'agir d'une certaine façon (Knopff et Morton 1992 : 101).

Morton et Knopff soutiennent que les juges de la Cour suprême ont un pouvoir discrétionnaire important. En effet, ils ont le pouvoir d'interpréter les dispositions de la Charte selon la méthode de leur choix, leur accordant ainsi une portée plus ou moins large. Selon eux, les juges nient leur pouvoir discrétionnaire en affirmant que le texte de la Charte donne effet à des valeurs claires qu'ils ne peuvent transformer (Morton et Knopff 2000 : 356). Les intellectuels albertains reconnaissent que le contenu de la Charte n'est pas complètement malléable et que certaines des valeurs qu'elle véhicule font l'objet d'un consensus. Par exemple, la majorité des Canadiens s'accorde sur le fait qu'empêcher la participation politique des femmes et des minorités ethniques brimerait leur droit à l'égalité. Cependant, d'autres questions plus périphériques,

portant notamment sur les limites à imposer aux droits et libertés garantis par la Charte ne font pas l'objet d'un consensus et laissent aux juges un pouvoir discrétionnaire important (Morton et Knopff 2000 : 357-358). Ceux-ci ont le choix de faire preuve d'activisme ou de déférer certaines questions de nature controversée aux Parlements. Selon Morton et Knopff, les juges de la Cour suprême se sont alors généralement saisis de la possibilité que leur offrait la Charte pour s'arroger une part démesurée de pouvoir politique (Boily et al. 2005 : 193).

Les membres de l'École de Calgary considèrent que les groupes d'intérêt sont de connivence avec les juges dans l'accomplissement de la « révolution chartiste ». Selon eux, le pouvoir judiciaire, fier des nouvelles possibilités que lui offre la Charte, « aurait [...] développé, de concert avec les groupes minoritaires, une sorte de symbiose pernicieuse où les intérêts de chacun se renforcent mutuellement et grâce à laquelle la Cour suprême justifie sa présence accrue dans l'arène politique » (Boily et al. 2005 : 193).

En effet, depuis l'avènement de la Charte, les intellectuels albertains considèrent que la Cour suprême s'est transformée en forum politique où, à l'instar du Parlement et du Conseil des ministres, les groupes d'intérêt font du lobbying (Brodie 2002 : xiii ; Knopff et Morton 1992 : 2). Selon Brodie, c'est le concept de « groupe désavantagé » (*disadvantaged group*), qui justifie l'activisme judiciaire des tribunaux en faveur des minorités et lui permet de

résister aux critiques de ses opposants (Brodie 2002 : 16). Ce concept, emprunté à la jurisprudence américaine, réfère à certains groupes que la Cour suprême considère avoir le devoir de compenser et de protéger étant donné le traitement inéquitable et la marginalisation que leur font subir le système de gouvernement majoritaire (Brodie 2002 : 2). L'activisme des juges en faveur de ces groupes serait donc une façon de corriger les erreurs des autres institutions politiques (Brodie 2002 : 15). Cependant, puisqu'ils ont accès à l'aide du gouvernement pour mener leurs batailles juridiques et qu'ils parviennent à se faire entendre par la Cour suprême, Brodie affirme que les groupes « désavantagés » sont loin de l'être. Au contraire, ils sont privilégiés en terme de pouvoir politique (Brodie 2002 : 124-125 ; Boisvert 2007 : 110-111).

Le concept de groupe désavantagé a mené à la consolidation du rôle des groupes d'intérêt se portant à la défense des droits des minorités dans le système juridique, puisque la Cour suprême a accru la possibilité pour eux de prendre part aux litiges à titre d'intervenants ou de demandeurs. (Morton et Knopff 2000 : 365 ; Brodie 2002 : 16). Le fait d'avoir ouvert les portes de la Cour suprême aux groupes d'intérêt aurait permis aux juges de changer leur approche d'intervention, la faisant passer du rôle d'arbitre, dont la tâche principale consiste en la résolution de conflits opposant deux parties, à celui d'oracle de la constitution « whose primary purpose is to solve social problems by issuing broad declarations of constitutional policy » (Morton et Knopff 2000 : 365-366).

Selon Brodie, le concept de « groupe désavantagé » sert donc principalement de justification à l'activisme de la Cour suprême qui lui permet de s'arroger un pouvoir politique toujours plus important. Il bénéficie aussi aux groupes d'intérêt qui jouissent d'une alliance avec la Cour suprême qui renverse les décisions prises par la majorité démocratique en leur faveur (Knopff et Morton 1992 : 79).

En ce qui a trait au pouvoir judiciaire, les membres de l'École de Calgary souhaitent qu'un terme soit mis à la révolution chartiste afin que puisse être restaurée la suprématie parlementaire sur le pouvoir grandissant des tribunaux.

2.3 L'École de Calgary et la politique étrangère canadienne

David J. Bercuson, historien et spécialiste des questions militaires, est le membre de l'École de Calgary qui a le plus écrit sur la politique étrangère canadienne. Il a produit, seul ou en collaboration avec Barry Cooper, un nombre important de chroniques dans la presse et d'ouvrages portant sur ce thème. Bercuson et Cooper dressent, dans leurs articles, un bilan très alarmiste de la politique étrangère menée par les gouvernements libéraux des années 1990-2000 et réclament la restauration du prestige et de l'influence du Canada sur la scène internationale (Boerger 2007 : 121-122).

Selon Bercuson et Cooper, la réputation du Canada sur la scène internationale est en déclin et cette situation découlerait du fait que les

Libéraux, lorsqu'ils étaient au pouvoir, se sont montrés incapables de renouveler les politiques étrangère et de défense du pays et « de poursuivre une politique cohérente et consistante envers les Etats-Unis » (Boerger 2007 : 124). Les deux auteurs tiennent les gouvernements libéraux précédents responsables de la détérioration de la relation du Canada avec les Etats-Unis et du délabrement de l'armée. En effet, les Libéraux ont procédé à des coupures massives dans le budget de la Défense dès l'arrivée au pouvoir de Jean Chrétien en 1993, privant le Canada des moyens nécessaires pour jouer un rôle militaire important sur la scène internationale. Le dénuement des Forces armées canadiennes les a rendues incapables d'assister leurs alliés, américains et britanniques principalement, dans la lutte contre le terrorisme (Boerger 2007 : 124-127).

Pour les deux auteurs, la restauration de la grandeur de la nation canadienne passe par le rétablissement de sa puissance militaire, qui implique la revitalisation des Forces armées canadiennes. Selon eux, cette revitalisation est nécessaire à la préservation de l'honneur et de la souveraineté de la nation. Les auteurs en appellent aussi à une évolution de la compréhension du rôle du soldat par les citoyens canadiens. Ce rôle n'est pas de distribuer des bonbons ou de construire des écoles et des puits dans le cadre de missions humanitaires, mais de faire la guerre et de risquer leur vie. Le Canada se déshonore, affirment les deux auteurs, lorsqu'il se contente de « prêcher » la morale alors que les militaires américains mettent leur sécurité en danger (Boerger 2007 : 136-137).

Toujours selon Bercuson et Cooper, le rétablissement de la puissance et de l'influence de la nation canadienne passe aussi par la mise en place d'un partenariat solide entre le pays et les Etats-Unis. Les intérêts nationaux qu'ils priorisent, soit la prospérité et la sécurité du Canada, sont intimement liés à ceux de son voisin du sud qui est à la fois son principal partenaire commercial et son meilleur allié en matière de défense. Le destin des deux États étant lié, il en va de l'intérêt du Canada de faire de sa relation avec les États-Unis sa principale priorité. La préservation du partenariat canadien avec les Etats-Unis devrait donc guider tous les choix diplomatiques du pays, y compris celui de les soutenir dans leur mission de lutte contre le terrorisme. Ainsi, les membres de l'École de Calgary ont appuyé, en 2001, la décision du gouvernement libéral de prendre part à la mission en Afghanistan visant à renverser le régime taliban. Ils étaient cependant déçus du fait que les faibles moyens de l'armée canadienne limitent l'ampleur de son intervention à l'escorte de convois humanitaires (Boerger 2007 : 131-132).

Selon les auteurs albertains, le monde est en réalité composé de Bons et de Méchants, auxquels il est légitime de s'opposer par la force. La volonté des Libéraux de conserver une position neutre ou d'équilibre dans les conflits impliquant Israël agace les membres de l'École de Calgary. Lorsque Harper appuya la vaste opération militaire lancée par Israël en 2006 contre le Hezbollah, Bercuson a écrit:

Canada's position as articulated by Harper marks a qualitative shift from the liberal perspective, which held Canada's influence would be enhanced by calibrating positions of « quasi-neutrality or balance » even on the great strategic issue of the day (Boerger 2007 : 145).

De plus, en réponse à l'opération militaire israélienne de décembre 2008, qui a fait des centaines de victimes civiles en Palestine, Bercuson a affirmé que la nécessité pour Israël de mater le Hamas justifiait l'ampleur de l'opération militaire à laquelle il s'était livré. Selon lui, par l'entremise de cette opération, Israël « taught Hamas that future provocation will be painfully costly » (Bercuson 2009).

Enfin, les auteurs albertains ne croient pas aux vertus du multilatéralisme et des organisations internationales pour assurer la paix. Ils condamnent l'ONU et le droit international pour leur inefficacité (Boerger 2007 : 140). Ils soutiennent aussi que l'attachement des Canadiens aux forums internationaux résulte de la propagande faite par les gouvernements libéraux précédents qui ont tenté de convaincre les citoyens « qu'il est immoral pour leurs pays d'avoir des intérêts nationaux, que le Canada est, par nature, prompt aux compromis et aux positions neutres, qu'il doit se distancier des Etats-Unis et promouvoir les « valeurs canadiennes », en particulier le multilatéralisme » (Boerger 2007 : 130).

2.4 L'identité nationale canadienne selon l'École de Calgary

Selon Barry Cooper, l'unité canadienne est un mythe et tous les efforts du fédéral destinés à la renforcer sont voués à l'échec. Il ne perçoit pas le Canada comme « un espace national que l'État central viendrait [...] unir grâce à des politiques économiques et culturelles : l'État fédéral est plutôt là pour garantir à chacune des régions la possibilité de s'épanouir comme elle l'entend » (Boily 2010). L'attachement des Canadiens à leur identité locale, régionale ou provinciale est selon lui prédominant et les tentatives de consolidation de l'unité nationale menées par le gouvernement canadien ne peuvent qu'entraîner plus de fragmentation (Cooper 2009 : 228). Cooper plaide pour une plus grande autonomie des provinces et pour le respect des compétences provinciales par le fédéral. Il affirme que l'empiètement du gouvernement canadien dans les domaines de compétences des provinces, qui est justifié par le déséquilibre fiscal, est inconstitutionnel et qu'il mine le principe du gouvernement responsable. Les dirigeants fédéraux libéraux auraient convaincu la population de la légitimité de cette manœuvre en les persuadant que leur appartenance à la nation canadienne était définie par les politiques sociales qui leur étaient offertes (Cooper 2009 : 180-182).

La croissance démesurée de l'État providence fédéral depuis la seconde Guerre mondiale s'explique, selon l'École de Calgary, par la transformation de la logique malsaine du « planisme » en instrument de *nation building* visant à convaincre le Québec de rester au sein de la fédération (Boily et al. 2005 : 188).

La mise en place d'une multitude de politiques sociales se serait faite en réponse aux caprices du Québec, auxquels on a généralement accordé plus de poids qu'aux demandes émanant des autres provinces (Bercuson et Cooper 1991 : 72 et 81). Ainsi, une part disproportionnée des dépenses de l'État providence fédéral, considérées monumentales par les membres de l'École de Calgary, fut destinée à la province francophone. Pour les auteurs, les demandes de cette dernière ont fortement contribué au désordre économique qui affecte aujourd'hui le Canada. En effet, sans la question nationale québécoise, les dirigeants canadiens auraient su faire face aux difficultés économiques auxquelles le pays était confronté, prévenant ainsi la croissance de la dette publique (Bercuson et Cooper 1991 : 69).

En outre, selon Bercuson et Cooper, le bilinguisme officiel est une mesure futile et onéreuse destinée à préserver l'allégeance du Québec à l'ensemble canadien. Contrairement à ce que certains affirment, cette mesure ne favorise pas l'apprentissage d'une seconde langue, elle ne fait que contraindre le gouvernement fédéral à utiliser les deux langues officielles dans un certain nombre de situations dans l'in vraisemblable objectif de surmonter l'aliénation du Québec (Bercuson et Cooper 1991 : 78-79). Toujours selon les deux auteurs, l'exigence de bilinguisme dans les institutions canadiennes a pour effet de réduire la liste des candidats pouvant aspirer à certains postes, ce qui a contribué à « amplifier la crise de leadership » actuelle (Bercuson et Cooper 1991 : 86).

Morton et Knopff affirment que la Charte canadienne des droits et libertés a été mise en place pour contrer, en plus du nationalisme québécois, la *Western alienation*, c'est-à-dire le sentiment d'insatisfaction des résidents des provinces de l'Ouest vis-à-vis des décisions prises par le gouvernement fédéral. Selon ces auteurs, la Charte a servi, avec l'État providence fédéral, d'instrument de promotion de l'identité canadienne au dépend des identités régionales en mettant l'emphase sur ce que les Canadiens partagent, soit un ensemble de droits et libertés à l'abri de la portée des gouvernements (Knopff et Morton 1992 : 73). Aussi, comme nous l'avons vu dans la section portant sur le pouvoir judiciaire, les intellectuels albertains critiquent la Charte pour la possibilité qu'elle offre aux juges de faire preuve d'activisme judiciaire, au profit des groupes minoritaires.

Enfin, le rôle de médiateur sur la scène internationale que les Libéraux concevaient comme étant un pilier de l'identité nationale canadienne (McRoberts 1999 : 64) est désavoué par l'École de Calgary qui, comme je l'ai démontré dans la section portant sur les relations internationales, semble plutôt porté par l'idée qu'il est primordial que le Canada joue un rôle actif dans la défense de certaines valeurs morales, aux côtés des États-Unis.

Voilà qui résume la pensée des membres de l'École de Calgary, relativement aux quatre thèmes choisis. Celle-ci subit l'influence de grands penseurs comme Hayek et Tocqueville et intègre des éléments des conservatismes traditionnel et néolibéral. Son ancrage dans le contexte

canadien fait cependant sa spécificité. Comme je l'ai affirmé plus tôt, le fait que le premier ministre et les membres de l'École de Calgary aient fréquenté les mêmes institutions et qu'ils aient collaboré par le passé m'incite à croire qu'ils partagent une certaine vision de ce que devrait être le pays. C'est dans ce contexte que je suppose que les idées recensées dans ce chapitre me permettront, dans le chapitre suivant, d'éclairer les décisions prises par le gouvernement conservateur depuis son arrivée au pouvoir.

Chapitre 3 : La recherche de cohérence dans les décisions prises par le gouvernement Harper à la lumière des idées promues par les membres de l'École de Calgary

Dans ce chapitre, je trace un portrait des décisions prises par le gouvernement relativement aux quatre thèmes choisis afin de vérifier si conformément à mon hypothèse, et outre les autres facteurs qui peuvent intervenir, les idées de l'École de Calgary permettent d'en établir la cohérence générale. L'inventaire que je dresse des décisions prises n'est pas exhaustif, mais il met en lumière les projets de loi adoptés les plus importants dans les quatre domaines identifiés. Comme je l'ai déjà mentionné, les Conservateurs ont vraisemblablement pour projet de modifier l'organisation politique et sociale du pays de façon à le rendre plus conservateur et à faire de leur formation politique le parti dominant. Le gouvernement poursuit cet objectif de façon constante et la majorité des actions qu'il entreprend ont une orientation conforme à celles que j'ai répertoriées.

3.1 Le gouvernement conservateur et le développement social et économique

Depuis leur arrivée au pouvoir en 2006, les décisions des Conservateurs vont généralement dans le sens d'une réduction du rôle de l'État fédéral canadien relativement aux questions de développement social et économique. Ce désengagement de l'État se traduit par des compressions budgétaires et des

modifications législatives et il affecte particulièrement le domaine des politiques sociales, de l'environnement, ainsi que la situation des Autochtones.

Les politiques sociales. Dans chacun de ses budgets depuis 2006, le gouvernement conservateur a renoncé à divers revenus fiscaux en réduisant les taxes et les impôts, se privant ainsi des fonds nécessaires au maintien de programmes sociaux de qualité. Le budget conservateur 2006-2007 prévoyait, par exemple, une réduction de la taxe sur les produits et services (TPS) de 7 % à 6 %, une réduction du taux d'imposition des sociétés de 21 % à 19 %, l'élimination de la surtaxe sur les sociétés et l'élimination de l'impôt fédéral sur le capital. Les allègements fiscaux destinés aux particuliers représentaient à eux seuls une somme de 20 milliards de dollars (Radio-Canada 2006). De plus, ce même budget prévoyait l'abrogation de transferts aux provinces, totalisant un milliard de dollars, pour la mise en place de systèmes réglementés de service de garde sans but lucratif (Syndicat canadien de la fonction publique 2007). Pour l'année financière 2007-2008, le gouvernement conservateur poursuivait sa politique d'allègements fiscaux, faisant entre autres passer la TPS de 6 % à 5 % et annonçant une diminution de 6 % de l'impôt des sociétés d'ici 2012 (Munger 2007).

Après avoir plongé le pays dans les déficits afin de stimuler la reprise économique en réponse à la crise qui a entraîné le Canada dans une récession en 2009 (Radio-Canada 2009), la recherche de l'équilibre budgétaire a servi à

justifier la mise en œuvre de mesures de compressions drastiques dans les différents ministères. Ainsi, le ministre des Finances annonçait, dans le cadre du budget 2010-2011, que les budgets de fonctionnement de tous les ministères, à l'exception de la Défense, seraient gelés pour les cinq années suivantes. Il espérait ainsi sauver 17,5 milliards de dollars (Radio-Canada 2010). Il y annonçait également la fin d'investissements de deux milliards de dollars pour la construction et la rénovation de logements sociaux (Nadeau 2012 : 113).

Toujours en 2010, le gouvernement conservateur a pris la décision de retirer le formulaire détaillé obligatoire de recensement quinquennal adressé à 20 % de la population. Son remplacement par un formulaire volontaire ne permettra pas l'obtention d'une information de qualité similaire sur la situation socioéconomique du pays (Nadeau 2010 : 52). En effet, selon certains chercheurs, les premiers résultats du recensement de 2011 laisseraient présager une baisse importante de la qualité de l'information recueillie par rapport aux années précédentes, les questions portant sur des thématiques aussi importantes que la migration, l'emploi, l'éducation ou le logement ayant tout simplement été supprimées (Marcoux et Poirier 2013).

En 2012, le premier ministre a présenté aux provinces le plan des transferts qui leur seront accordés pour financer le système de santé de 2014 à 2024. L'accord actuel liant Ottawa aux provinces prévoit une augmentation annuelle des transferts de 6 %. Le gouvernement fédéral envisage de maintenir

cette augmentation jusqu'en 2017, pour ensuite arrimer le niveau de croissance des transferts à la croissance économique du pays, avec un plancher de 3 % (Bourgault-Côté 2012).

Toujours dans l'optique de rétablir l'équilibre budgétaire, une réduction des dépenses étatiques de 5,2 milliards par année à l'horizon 2016-2017, correspondant à 6,9 % des dépenses de programmes du gouvernement, était prévue au budget 2012-2013. Ces compressions se traduiront notamment par la suppression de 19 200 emplois dans la fonction publique fédérale, dont 7 200 par attrition (Radio-Canada 2012). Ce budget a aussi déterminé que l'âge d'admissibilité aux prestations de la Sécurité de la vieillesse et aux prestations du Supplément de revenu garanti, dont bénéficient les personnes âgées démunies, passera de 65 à 67 ans. L'application de cette mesure débutera en avril 2023 et s'étendra jusqu'en janvier 2029 (Radio-Canada 2012a). De plus, ce budget a gelé les sommes accordées à la lutte contre l'itinérance et au logement social (Radio-Canada 2012b).

Le projet de loi C-38, adopté en juin 2012 sous le nom de *Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, a mis en œuvre une grande partie des mesures du budget 2012-2013. Il restreint entre autres la possibilité de bénéficier du régime canadien d'assurance chômage par la modification des critères qui permettent de qualifier un emploi de « convenable », c'est-à-dire un emploi qu'un prestataire ne peut refuser sous peine de perdre son droit aux

allocations. Les travailleurs saisonniers seront particulièrement affectés par cette mesure. Ils devront, après sept semaines de chômage, accepter tout travail pour lequel ils sont qualifiés leur offrant un salaire équivalant à 70 % du précédent (De Grandpré 2012 ; Radio-Canada 2012c).

On assiste donc au désengagement de l'État fédéral en matière de politiques sociales, tout spécialement depuis sa réélection en tant que gouvernement majoritaire, en mai 2011. Voyons maintenant comment les écrits des intellectuels de l'École de Calgary peuvent nous éclairer sur les raisons de ce désengagement.

L'adhésion de Flanagan et Cooper à la théorie de l'ordre spontané de Hayek et leur aversion pour le planisme fournissent une explication aux allègements fiscaux consentis aux entreprises et aux citoyens par les Conservateurs, qui privent l'État des fonds nécessaires au maintien de programmes sociaux de qualité. L'adhésion du premier ministre et de son entourage à l'idée selon laquelle il est normal que l'économie fasse des gagnants et des perdants et que le fait de compenser ces derniers par l'entremise de politiques sociales ne peut que les rendre dépendants, permet quant à elle d'expliquer ses décisions impliquant une réduction de l'aide accordée aux citoyens, telles que l'augmentation de l'âge d'admissibilité aux prestations de la Sécurité de la vieillesse, la restriction des critères d'accès à l'assurance chômage ou le gel des fonds accordés au logement social et à la lutte contre l'itinérance.

La répulsion des intellectuels conservateurs pour l'État providence, potentiellement partagée par le gouvernement conservateur, permettrait aussi d'expliquer le retrait du formulaire détaillé obligatoire de recensement. La diminution de la qualité et de la quantité des données récoltées nuira sans conteste à la résolution de problèmes sociaux notamment liés à la pauvreté et au logement et, par le fait même, à la mise en place de politiques sociales ciblées et efficaces. De plus, le fait de détenir des informations partielles ou d'une fiabilité diminuée permettra au gouvernement d'éviter de devoir justifier l'amenuisement de l'État providence fédéral. Cette initiative entrainera enfin une diminution de la participation au débat politique des groupes d'intérêts (qui appuient leurs revendications sur les faits récoltés lors du recensement) et minera la crédibilité de leurs requêtes (Nadeau 2012 : 52-54 ; Saurette 2010). Cooper critique d'ailleurs le rôle joué par les groupes d'intérêt auprès de l'État fédéral. Il affirme que ces derniers ne représentent pas la société civile comme ils le déclarent, mais défendent plutôt leurs propres bénéfices, et cela aux frais des contribuables lorsqu'ils reçoivent des subventions étatiques. Selon lui, le droit de vote est la seule façon pour les citoyens de faire valoir leur opinion auprès du gouvernement et les « frauduleuses » allégations de représentativité des groupes d'intérêt doivent être comprises comme une attaque à la démocratie (Cooper 2009 : 160-161).

Saurette soutient que la décision du gouvernement de retirer le formulaire détaillé témoigne du fait qu'il partage la suspicion pour les

statistiques et le savoir scientifique de ses électeurs conservateurs. L'auteur explique que derrière le discours populiste de la droite canadienne se trouve une théorie de la connaissance cohérente qu'il nomme « populisme épistémologique ». Cette théorie assume que la source de connaissance la plus fiable est l'expérience individuelle des citoyens ordinaires qui peut sans problème être universalisée. Pour les tenants de cette théorie, plus la connaissance est statistique, numérique ou scientifique, moins elle est digne de confiance. Ainsi, cette décision du premier ministre plait probablement à sa base électorale conservatrice (Saurette 2010).

Les compressions drastiques dans les ministères visant à restaurer l'équilibre budgétaire et la suppression de milliers d'emplois dans la fonction publique fédérale trouvent aussi un sens dans la préférence hayékienne de Flanagan, Bercuson et Cooper pour un État limité. Enfin, il est possible d'expliquer la baisse des transferts accordés aux provinces pour le financement du système de santé par la position critique des membres de l'École de Calgary à l'égard de l'État providence, mais aussi grâce à leur condamnation du « pouvoir de dépenser », qui permet au gouvernement fédéral d'investir dans des domaines de compétence provinciale.

L'environnement. Depuis leur arrivée au pouvoir, les Conservateurs font généralement la promotion de la diminution des contraintes environnementales au profit de l'exploitation des ressources et du développement économique. On

leur reproche aussi de favoriser l'utilisation des énergies non renouvelables plutôt que d'encourager, notamment par le truchement de subventions, l'exploitation d'énergies alternatives.

Dès 2006, les Conservateurs se sont fait critiquer par les organisations environnementales pour avoir aboli le programme fédéral pour les énergies renouvelables. Aussi, aucune somme n'était attribuée à la mise en œuvre du Protocole de Kyoto dans le budget de cette même année, qui ne faisait pas non plus mention des changements climatiques (Radio-Canada 2006a). Sur les 491 pages du budget 2010-2011, seule une dizaine était consacrée à la question de l'environnement. La majorité des mesures prévues était liée à l'exploitation des ressources plutôt qu'à la protection de l'environnement ou à la réduction des gaz à effet de serre. On y trouvait aussi une mesure visant à assouplir le processus d'évaluation environnementale des grands projets d'exploitation des ressources naturelles, dont on attribuait la responsabilité, jusqu'ici assumée par Environnement Canada, à l'Office national de l'énergie et à la Commission canadienne de la sûreté nucléaire de façon à faciliter le développement minier et énergétique (Beauchemin 2010).

Le désengagement de l'État fédéral en matière d'environnement a atteint son paroxysme avec le budget 2012-2013, qui prévoyait des réductions de 88,2 millions de dollars en trois ans dans ce domaine. La plus grande partie de cette somme a été retranchée du budget d'Environnement Canada. Le premier

ministre y annonçait aussi son intention de « rationaliser le processus d'examen des grands projets à retombées économiques ». De plus, ce budget annonçait des investissements de plus de 100 millions de dollars en deux ans pour améliorer la sécurité des pipelines, organiser des consultations auprès des peuples autochtones et modifier la réglementation sur les mines de métaux. Quant à la production d'énergies propres, seuls deux millions de dollars y étaient attribués (Radio-Canada 2012d).

La Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable qui, tel que mentionné précédemment, a mis en œuvre une grande partie des mesures prévues au budget 2012, entraîne l'annulation des dispositions de la loi de mise en œuvre du Protocole de Kyoto, l'abrogation de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et son remplacement par une loi dont le champ est grandement réduit, la modification de la *Loi sur les pêches*, de la *Loi sur la protection des eaux navigables* et de la *Loi sur les espèces en péril*, ainsi que des compressions en recherche scientifique (Radio-Canada 2012e).

Plus spécifiquement, la nouvelle *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* stipule que le Conseil des ministres a le pouvoir d'annuler une décision de l'Office national de l'énergie ou de la Commission canadienne de la sûreté nucléaire pour des motifs tels que la croissance économique. Elle prévoit aussi la simplification du processus d'évaluation environnementale qui devra être conclu dans un délai maximal de deux ans. Au cours de ce processus, seuls

les groupes directement concernés par un projet et choisis par le ministre seront consultés. De plus, la loi a un effet rétroactif à juillet 2010, ce qui permet au ministre de l'Environnement de mettre un terme à des évaluations environnementales actuellement en cours de réalisation. Quant aux modifications apportées à la *Loi sur les pêches*, elles éliminent la protection des habitats des poissons et n'interdisent le développement industriel que lorsque des dommages sérieux pourraient être portés à des poissons visés par la pêche commerciale, récréative ou autochtone (Sansfaçon 2012 ; Francoeur 2012).

Aussi, le projet de loi C-45, qui se voulait la suite du projet de loi C-38 et qui fut adopté par la Chambre des communes en décembre 2012, prévoit la refonte de la *Loi sur la protection des eaux navigables* qui portera désormais le nom de *Loi sur la protection de la navigation* et dont la portée sera réduite. Auparavant, toute personne désirant construire un ouvrage sur un cours d'eau navigable devait obtenir un permis du fédéral. Dans le cadre de la nouvelle loi, seuls trois océans, 97 lacs et 62 rivières seront protégés dans l'ensemble du pays (Buzzetti 2012).

Enfin, comme le dénonçait Yolande Grisé, la Présidente de la Société royale du Canada, dans une lettre ouverte au quotidien *Le Devoir*, les scientifiques employés par le gouvernement fédéral se sont récemment vus « imposer des limites déraisonnables lorsqu'il s'agit de communiquer leurs découvertes, que ce soit par le biais de la publication de leurs recherches ou de

leur participation à des conférences scientifiques. » L'auteure affirme que ces restrictions sont d'autant plus importantes lorsqu'il est question de recherche portant sur des questions environnementales, le gouvernement arguant qu'il se doit de contrôler les propos des scientifiques travaillant à son emploi étant donné qu'ils pourraient être interprétés comme la position officielle de l'État. De telles restrictions iraient à l'encontre de la politique du cabinet des politiques du gouvernement, selon laquelle les décisions en matière de politiques publiques doivent « s'appuyer sur les meilleures connaissances scientifiques disponibles » (Grisé 2013).

Bref, les décisions prises par les Conservateurs dans le domaine de l'environnement peuvent être classées en deux groupes. D'une part, se trouvent les décisions visant à limiter la recherche scientifique, notamment celle portant sur les changements climatiques ou les énergies renouvelables, et la diffusion de ses résultats. Les réductions budgétaires importantes affectant Environnement Canada et l'imposition de limites déraisonnables aux scientifiques employés par le gouvernement quant à la communication de leurs découvertes entrent dans cette catégorie. D'autre part, se trouvent les actions visant la diminution des contraintes environnementales au profit du développement économique et de l'exploitation des ressources. L'assouplissement du processus d'évaluation environnementale ainsi que les modifications apportées aux lois sur les pêches, la protection des eaux navigables et les espèces en péril partagent ce même objectif. J'inclus aussi dans cette catégorie le retrait du Canada du Protocole de

Kyoto, qui imposait des objectifs de diminution des émanations de gaz à effet de serre nuisant, par exemple, à l'exploitation des ressources pétrolières.

Tel que prôné par Cooper, le gouvernement conservateur effectue des compressions dans la recherche scientifique et impose des limites déraisonnables aux scientifiques qu'il emploie dans la communication de leurs découvertes, cherchant ainsi à limiter leur influence auprès de l'opinion publique. De cette façon, il facilite la mise en place de mesures visant à diminuer les contraintes environnementales et à favoriser l'exploitation des ressources. En effet, plus l'information quant aux conséquences négatives que pourrait avoir cette exploitation sur l'environnement sera difficilement accessible, moins le gouvernement ne rencontrera d'opposition lorsqu'il prendra la décision de réduire ces contraintes.

De plus, comme lors de sa décision de retirer le formulaire détaillé et obligatoire du recensement, le gouvernement canadien signale, en limitant la recherche sur les questions environnementales, qu'il partage la suspicion de ses électeurs conservateurs pour le savoir scientifique. Cette décision viserait donc, elle aussi, à plaire à la base électorale conservatrice.

Enfin, l'influence de la pensée de Hayek sur les membres de l'École de Calgary permet d'expliquer pourquoi Cooper, de même que le gouvernement conservateur, favorisent une baisse des contraintes environnementales

encadrant le développement économique. En effet, Hayek, comme je l'ai mentionné en introduction à cette section, croit que le marché ne peut être assujéti à un intérêt ou un objectif particulier. On peut dès lors présumer que cette règle s'applique aux objectifs de protection de l'environnement.

Les Autochtones. Les actions du gouvernement conservateur démontrent aussi son désengagement par rapport aux questions affectant les populations autochtones. Dès 2006, le Canada, avec Harper à sa tête, a voté contre l'adoption de la *Déclaration des droits des peuples autochtones* présentée au Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies (Nadeau 2010 : 122). En politique intérieure, les Conservateurs ont choisi de rejeter l'Accord de Kelowna qui avait été conclu à l'automne 2005 par le gouvernement libéral de Paul Martin et qui prévoyait l'investissement de 5,1 milliards de dollars sur cinq ans pour l'amélioration des conditions de vie des Autochtones. Le budget 2006-2007 remplaçait cette somme par un investissement de 450 millions de dollars sur deux ans (Radio-Canada 2006b).

À l'hiver 2011, le gouvernement conservateur a choisi d'imposer une tutelle à la communauté d'Attawapiskat en Ontario qui, secouée par une grave crise du logement, avait déclaré l'état d'urgence. Le gouvernement trouvait inacceptable que les habitants de cette communauté vivent dans des conditions insalubres alors qu'Ottawa y avait investi plus de 90 millions de dollars depuis 2006. Il a aussi pris la décision de mener une vérification comptable afin

d'établir si les sommes octroyées par Ottawa depuis 2006 avaient bien été utilisées. Les dirigeants autochtones ainsi que les partis d'opposition ont largement reproché cette décision au premier ministre, qu'on a accusé de tenter d'intimider la communauté et de lui faire porter le blâme en utilisant une statistique trompeuse. En effet, sur les 90 millions versés par le gouvernement à Attawapiskat, seuls environ 500 000 \$ par année étaient destinés au logement (Bellavance 2011 ; Radio-Canada 2011).

Aussi, la *Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, adoptée en juin 2012, prévoit l'abolition de l'Institut de la statistique des Premières nations, une agence fédérale qui produisait des données analytiques permettant de faire la lumière sur la situation des peuples autochtones. Certaines communautés autochtones refusaient de répondre au recensement fédéral avant la création de l'Institut, qui avait permis d'améliorer leur confiance envers l'État (Radio-Canada 2012g).

De plus, le gouvernement entend modifier la *Loi sur les Indiens* par l'entremise du projet de loi C-45, qui était en lecture au Sénat au moment d'écrire ces lignes. Il a cependant omis de consulter les représentants des Premières nations concernant les changements législatifs qui modifieront la façon dont les Autochtones pourront disposer de leurs terres. Ces modifications ont pour effet de diminuer le pourcentage de votes des membres d'une Première nation requis pour permettre la location d'une terre à un tiers et de

confier l'approbation finale d'un tel projet au ministre des Affaires autochtones plutôt qu'au cabinet du premier ministre (Croteau 2013 ; Affaires autochtones et Développement du Nord 2012).

En octobre 2012, le gouvernement conservateur avait aussi laissé entendre sa volonté de remplacer la *Loi sur les Indiens* lorsqu'il a appuyé le projet de *Loi sur la modification et le remplacement de la Loi sur les Indiens* qui, au moment d'écrire ces lignes, était en deuxième lecture à la Chambre des communes. Ce projet de loi prévoit notamment une plus grande transparence dans la publication des règlements des Conseils de bande, retire les dispositions interdisant la vente d'alcool sur les réserves et supprime toute mention des pensionnats indiens. Il obligerait aussi le ministre des Affaires autochtones à présenter chaque année « au comité de la Chambre des communes chargé d'étudier les questions relatives aux affaires indiennes un rapport portant sur le travail accompli [...] en vue de l'élaboration d'une nouvelle loi destinée à remplacer la *Loi sur les Indiens* ». Les Autochtones n'ont cependant été consultés ni lors de la rédaction du projet de loi, ni lors de son adoption. Le remplacement de la *Loi sur les Indiens* doit normalement mener à la privatisation des terres des réserves qui sont toujours détenues par le gouvernement fédéral (Parent 2012).

On constate donc que le gouvernement Harper limite son soutien aux communautés autochtones et néglige de les consulter lorsqu'il adopte des

changements législatifs qui les concernent directement. Voyons si les écrits de l'École de Calgary peuvent donner un sens à ces décisions.

Selon Migué, la *Déclaration des droits des peuples autochtones* présentée au Conseil de droits des l'Homme de l'ONU reprendrait les idées chères aux tenants de la nouvelle orthodoxie autochtone. L'adhésion de Harper à la critique qu'en fait Flanagan pourrait ainsi expliquer la décision du gouvernement de voter contre son adoption (Migué 2002 : 208).

De plus, l'argument de Flanagan selon lequel investir massivement dans les réserves ne bénéficie pas aux Autochtones mais les rend plus dépendants donne un sens à l'abandon, par les Conservateurs, de l'Accord de Kelowna qui prévoyait l'investissement de 5,1 milliards de dollars sur cinq ans pour l'amélioration des conditions de vie dans les réserves. Aussi, si le gouvernement conservateur partage la croyance de cet auteur en vertu de laquelle « une augmentation des sommes consenties aux réserves a pour effet d'y enraciner les résidents » (Flanagan 2002 : 201), on peut penser qu'il a aboli l'Institut de la statistique des Premières nations pour limiter l'accès aux informations sur leurs conditions de vie et conséquemment procéder à des coupes budgétaires avec plus d'aisance.

En outre, l'idée, véhiculée par Flanagan, selon laquelle l'autogestion saine des réserves est impossible étant donné la petite taille des communautés et le

népotisme prévalant explique peut-être pourquoi le gouvernement conservateur a imposé une tutelle à la nation d'Attawapiskat lorsqu'elle déclara l'état d'urgence, à l'hiver 2011. Les conditions d'insalubrité dans lesquelles les habitants de cette réserve vivaient malgré les investissements d'Ottawa ne pouvaient, selon le premier ministre, qu'être le résultat de la mauvaise gestion de ses dirigeants. Or, comme je l'ai mentionné précédemment, sur les 90 millions versés par le gouvernement à Attawapiskat, seuls environ 500 000\$ par année étaient destinés au logement. De plus, la communauté a contesté la décision du gouvernement de lui imposer une tutelle en cour fédérale où il a été jugé que cette décision était déraisonnable (Radio-Canada 2012f).

Le désir de Flanagan de voir l'État privatiser les terres des réserves donne un sens aux modifications apportées à la *Loi sur les indiens* par l'entremise du projet de loi C-45, qui assoupliront le processus visant à permettre la location des terres à un tiers et qui, selon le gouvernement conservateur, donneront aux Premières nations une plus grande marge de manœuvre pour « saisir les occasions de développement économique qui se présentent à elles » (Affaires autochtones et développement du Nord 2012). Il s'agit d'une première étape vers un assouplissement du droit de propriété sur les réserves. L'appui des Conservateurs au projet de *Loi sur la modification et le remplacement de la Loi sur les Indiens* constitue une autre étape vers cet objectif.

Les dirigeants des Premières nations s'entendent généralement sur le fait que la *Loi sur les Indiens* doit être modifiée ou abrogée. Cependant, l'introduction de la propriété privée sur les réserves ne fait pas l'unanimité. En effet, en 1969, le premier ministre Trudeau a affirmé sa volonté de remplacer la *Loi sur les Indiens* en publiant le *Livre blanc sur la politique indienne*. Le Livre blanc proposait de retirer aux Autochtones leur statut particulier, de supprimer les réserves et de mettre fin à leurs revendications territoriales. Les Premières nations s'y sont opposées pour plusieurs raisons. La privatisation et la vente éventuelle des terres des réserves à des tiers pourraient entraîner la diminution de la protection accordée par les tribunaux aux Autochtones, puisque cette protection repose en partie sur leur « attachement culturel unique au territoire ». Or, si les réserves étaient privatisées, les Premières nations auraient probablement plus de difficultés à invoquer leur attachement particulier au territoire pour faire respecter les devoirs du gouvernement à leur égard. De plus, la division du territoire des réserves découlant de la vente de certaines terres pourrait nuire à l'unité des communautés et à leur intégrité. Enfin, rien ne garantit que la privatisation des terres et leur vente bénéficieraient réellement financièrement aux Autochtones (Parent 2011). L'opposition historique des dirigeants des Premières nations aux projets de modifications à la *Loi sur les Indiens* explique probablement pourquoi les Conservateurs ont choisi de ne pas les consulter avant de procéder.

Dans l'ensemble, nous avons vu que les écrits des membres de l'École de Calgary apportent un éclairage intéressant à plusieurs grandes décisions du gouvernement Harper relatives au développement économique et social. En résumé, l'adhésion de Flanagan et Cooper à la théorie de l'ordre spontané de Hayek et leur aversion pour le planisme fourniraient une explication aux allègements fiscaux consentis aux entreprises et aux citoyens, à l'abolition de milliers d'emplois dans la fonction publique fédérale et à la suppression des contraintes environnementales encadrant le développement économique. De plus, l'aversion des membres de l'École de Calgary pour les politiques sociales, dont ils considèrent que seule une poignée d'individus bénéficie, expliquerait leur diminution et le retrait du formulaire détaillé obligatoire de recensement. Cette dernière décision, ainsi que celle de limiter la recherche sur les questions environnementales, témoigneraient de la suspicion du gouvernement pour les statistiques et le savoir scientifique, ce qui n'est pas sans plaire à sa base électorale conservatrice. De plus, l'affirmation de Flanagan selon laquelle investir massivement dans les réserves ne bénéficie pas aux Autochtones mais les rend plus dépendants soutiendrait des décisions telles que le rejet de l'Accord de Kelowna et l'abolition de l'Institut de la statistique des Premières nations. En outre, leur préjugé à l'égard de la gestion des petites communautés expliquerait la décision d'imposer une tutelle à la nation d'Attawapiskat. Finalement, les modifications déjà apportées à la *Loi sur les Indiens* et celles envisagées dans le projet de *Loi sur la modification et le remplacement de la Loi sur les Indiens* constitueraient une étape vers l'introduction de la propriété

privée sur les réserves préconisée par Flanagan. On peut donc conclure que les Conservateurs de Stephen Harper prônent le désengagement de l'État relativement aux questions de développement social et économique, comme le recommandent les membres de l'École de Calgary. Voyons maintenant en quoi les écrits de ces derniers peuvent éclairer la conception du pouvoir judiciaire du premier ministre.

3.2 Le gouvernement conservateur et le pouvoir judiciaire

En ce qui a trait à la question du pouvoir judiciaire, une conception restreinte du rôle des tribunaux et une volonté de réaffirmer la suprématie parlementaire sur le pouvoir grandissant des magistrats qui, depuis l'adoption de la Charte canadienne des droits et libertés, rendraient des jugements favorisant des groupes minoritaires au détriment de la majorité populaire, semblent sous-tendre les actions du gouvernement Harper.

À son arrivée au pouvoir en 2006, le premier ministre a choisi de conserver les changements au processus de nomination des juges de la Cour suprême adoptés par le gouvernement libéral précédent. Selon le juriste Sébastien Grammond, la question du processus de nomination des juges avait été mise à l'ordre du jour en réponse aux changements profonds provoqués par l'adoption, en 1982, de la Charte (Grammond 2006 : 741). Aux yeux de plusieurs, notamment les Conservateurs, l'idée selon laquelle les juges exercent une partie du pouvoir politique sans être ni élus ni responsables devant la population dérange. L'adoption de la Charte, qui

encadre le pouvoir du Parlement et dont l'application incombe aux magistrats a aggravé le malaise. Selon Grammond, ceux qui considèrent que la Charte représente une menace à la démocratie, étant donné que les juges peuvent invalider des lois en son nom, devraient logiquement proposer que soit reconsidérée la pertinence de ce document. Or, au Canada, la Charte a acquis un tel degré de popularité au sein de la population que les critiques de la constitutionnalisation des droits préfèrent dénoncer l'interprétation que les juges en font plutôt que le document comme tel. Ces critiques soutiennent généralement que les magistrats font preuve « d'activisme judiciaire » et prennent des décisions fondées sur leurs préférences personnelles plutôt que sur le droit (Grammond 2006 : 743-744).

Puisque le principe de l'indépendance de la magistrature interdit que l'on demande des comptes aux juges quant aux décisions qu'ils prennent une fois qu'ils sont en poste, le processus de nomination des juges acquiert une importance particulière. En effet, il représente l'occasion, pour les élus, de choisir les juges en fonction de leur propension à ne pas être activistes. Ainsi est née l'idée, dont les Conservateurs de Stephen Harper sont partisans, selon laquelle le « déficit démocratique » découlant de l'adoption de la Charte pourrait être contré par un processus de nomination des juges de la Cour suprême plus « transparent » (Grammond 2006 : 743-744).

En avril 2005, à la suite de recommandations d'un comité parlementaire, le ministre de la Justice libéral a annoncé la mise en place d'un processus formel de

consultation précédant la nomination d'un juge. En vertu de celui-ci, lorsqu'un poste devient vacant à la Cour suprême, le ministre de la Justice forme un comité consultatif composé de parlementaires, d'un juge, de représentants des provinces, d'un représentant du barreau et de deux personnes qui ne sont ni juges ni avocats. Puis, il dresse une liste de cinq à huit candidats qui est ensuite analysée par ce comité. Les membres du comité sélectionnent trois candidats au sein de la liste de départ et justifient leur choix en décrivant leurs atouts. Le ministre de la Justice recommande ensuite au premier ministre l'un de ces trois candidats. Le premier ministre, sauf exception, doit s'en tenir à la sélection établie par le comité. Ce processus est confidentiel dans sa totalité, mais selon ce qui avait été prévu par le gouvernement libéral de Paul Martin, le premier ministre devait comparaître devant un comité parlementaire afin de justifier son choix final (Grammond 2006 : 745-746).

À l'automne 2005, la nouvelle procédure a donc été mise en oeuvre par le gouvernement libéral afin de combler un poste vacant à la Cour suprême. Un comité consultatif a examiné une liste de candidatures choisies par le ministre de la Justice et en a sélectionné trois. Des élections fédérales ont cependant été déclenchées avant que le premier ministre ne fasse son choix. En janvier 2006, suite à l'élection, le nouveau premier ministre conservateur a annoncé que le juge Marshall Rothstein, qui faisait partie de la liste de trois candidats sélectionnés par le comité consultatif, serait personnellement (plutôt que le premier ministre) soumis à l'interrogatoire télévisé d'un comité parlementaire avant d'être officiellement nommé. Aux dires du

premier ministre, cette façon de procéder devait améliorer la transparence et l'imputabilité du processus de nomination. (Grammond 2006 : 746).

Selon Grammond, le nouveau processus de nomination des juges, incluant l'étape de la comparution publique mise en place par Harper, ne rend pas plus transparent le choix du candidat devant être nommé. En effet, ce choix continue de relever de l'entière discrétion du premier ministre puisque le processus de consultation et de sélection du candidat n'est pas rendu public. La transparence totale, selon le juriste, exigerait que l'on rende publique l'identité des autres candidats considérés par le comité ainsi que leurs forces et faiblesses. Elle exigerait aussi que le premier ministre expose les raisons qui ont motivé son choix devant un comité parlementaire, ce que Harper n'a pas fait (Grammond 2006 : 748).

L'entrevue télévisée peut difficilement servir à vérifier les compétences d'un candidat, mais peut permettre aux parlementaires et au public de mieux connaître ses opinions et valeurs politiques. Les parlementaires participant à l'interrogatoire du juge Rothstein ont ainsi tenté d'en savoir plus sur son opinion quant à l'utilité d'un registre des armes à feu, à l'équilibre qu'il préconise entre la lutte au terrorisme et les droits individuels ou à la clause dérogatoire (article 33 de la Charte canadienne des droits et libertés) (Grammond 2006 : 751-752).

L'un des risques de la comparution publique est que les parlementaires cherchent à obtenir une forme d'engagement du candidat sur la façon dont il

tranchera les affaires futures. En contrepartie, il y a de fortes chances que le candidat oriente ses réponses en fonction des attentes de ses auditeurs et des préférences du gouvernement. Le processus, comme l'affirme Grammond, « prend alors l'allure d'une campagne électorale où le candidat énonce à l'avance, ou à tout le moins donne des indications quant à la position qu'il prendra dans des litiges futurs » (Grammond 2006 : 755). C'est d'ailleurs ce que le juge Rothstein a fait lorsqu'il s'est dit « mal à l'aise » avec l'activisme judiciaire, lorsqu'il s'est décrit comme un partisan « de la cohérence et de la prévisibilité dans la loi » en fonction « des faits et de la jurisprudence », ou lorsqu'il a affirmé que le rôle des juges est « de constater les faits et d'appliquer la loi à ces faits » et que la tâche de faire évoluer les lois appartient au Parlement (Castonguay 2006). Ces paroles ont sans doute répondu aux attentes du premier ministre Harper qui, au cours de la campagne électorale précédente, avait affirmé que les juges devaient faire preuve de *judicial temperament*, c'est-à-dire qu'ils ne doivent pas « faire la loi, mais simplement l'appliquer, et qu'ils ne doivent pas utiliser leur imagination, mais plutôt leur bon sens » (Grammond 2006 : 756). Le nouveau processus de nomination des juges de la Cour suprême, que le gouvernement conservateur affirme plus transparent, semble donc porter atteinte à l'indépendance de la magistrature.

À l'automne 2008, le premier ministre a annoncé la nomination d'un second juge à la Cour suprême, afin de combler le poste laissé vacant par la démission du juge Bastarache. Étrangement, Harper a procédé à la nomination du juge Thomas Cromwell quelques jours avant le déclenchement d'élections fédérales, court-

circulant ainsi les travaux du comité consultatif chargé d'examiner la liste des candidatures soumise par le ministre de la Justice avant qu'il n'ait fait ses recommandations au premier ministre et annulant la comparution publique dont le candidat aurait normalement dû faire l'objet (La Presse canadienne 2008).

Les nominations des juges Michael Moldaver et Andromache Karakatsanis en 2011 et celle du juge Richard Wagner en 2012, se sont quant à elles déroulées en conformité avec la procédure établie précédemment. Les parlementaires ont, encore une fois, tenté d'en apprendre plus sur les opinions et les valeurs des juges ainsi que sur leur position par rapport à l'interprétation du droit dans le contexte de la Charte canadienne. Pour sa part, le juge Moldaver a affirmé que « selon le principe de la primauté du droit, il ne revient pas [aux juges] de créer les dispositions législatives [...]. [Ils ont] le pouvoir d'établir le caractère légal des lois adoptées [...] mais ils ne doivent jamais perdre de vue le fait [qu'ils peuvent] être appelés à invalider des lois qui ont été promulguées par une majorité de parlementaires démocratiquement élus ». Il a aussi conseillé aux avocats d'agir avec discernement lorsqu'ils présentaient des demandes fondées sur la Charte car elles submergent le système judiciaire par leur longueur et leur complexité. Quant à la juge Karakatsanis, elle a rappelé que le rôle des juges n'était pas de créer la loi ou de la changer radicalement mais de l'appliquer (Ministère de la Justice 2011). Le juge Wagner a pour sa part refusé de répondre à une question portant sur la pertinence, pour les tribunaux, de faire évoluer l'interprétation qu'ils donnent des dispositions de la constitution en fonction des réalités actuelles (Ministère de la Justice 2012).

Le professeur de droit de l'Université de Montréal Stéphane Beaulac affirme que les cinq nominations faites par le gouvernement Harper corroborent sa volonté de se doter d'une cour non interventionniste (Bellavance 2012). De plus, deux des hommes qui ont fait l'objet d'une nomination sont unilingues anglophones, ce qui a été décrié par les groupes de défense des minorités francophones, nombre de constitutionalistes et les principaux partis d'opposition (Myles et Buzzetti 2011).

Par ailleurs, en 2006, le gouvernement conservateur a aboli le Programme de contestation judiciaire, mis en place par les Libéraux de Jean Chrétien en 1994, qui était doté d'un budget d'environ trois millions de dollars par année servant principalement à financer les luttes juridiques des groupes minoritaires contestant les décisions des gouvernements fédéral ou provinciaux. L'abolition de ce programme privera les Canadiens les moins fortunés d'une défense lorsqu'ils considéreront avoir subi un traitement discriminatoire de la part de l'un des ordres de gouvernement. Le premier ministre a depuis accepté de rétablir le volet s'adressant aux communautés minoritaires de langues officielles du programme après que la Fédération des communautés francophones et acadienne ait porté la cause devant les tribunaux. Le Programme de contestation judiciaire original permettait cependant à d'autres groupes minoritaires (femmes, handicapés, homosexuels), dorénavant laissés à eux-mêmes, de défendre leurs droits devant les tribunaux (La Presse canadienne 2008a).

Ainsi, il semble que le gouvernement conservateur tente de s'assurer, par l'entremise de son pouvoir de nomination des juges de la Cour suprême, que celle-ci fasse preuve de déférence envers le Parlement dans sa façon d'interpréter la Charte. Selon Sébastien Grammond, le nouveau processus de nomination des juges de la Cour suprême, qui inclut une comparution publique menée par des parlementaires issus des principales formations politiques, permettrait en quelque sorte à ces derniers d'obtenir un engagement de la part des candidats au poste de juge quant à la façon dont ils se prononceront sur les affaires futures. De plus, le gouvernement a réduit la possibilité pour les groupes d'intérêt de faire valoir leur droit devant les tribunaux, évitant ainsi que la majorité populaire, représentée au Parlement, ne soit « soumise à la défense des intérêts des minorités par les tribunaux » (Saint-Martin 2011).

Les écrits de l'École de Calgary permettent de donner un sens à ces décisions. En effet, la nouvelle procédure de nomination des juges de la Cour suprême mise en place par le gouvernement Harper n'est peut-être pas étrangère au fait qu'il partage avec l'École de Calgary l'idée que les juges de la Cour suprême, plutôt que d'adopter des valeurs progressistes et de faire preuve d'activisme judiciaire, devraient agir comme force modératrice de changement social au sein de la société. En effet, ce processus permet au premier ministre, dont relève le choix du candidat devant être nommé, de s'assurer de mettre en poste des juges partisans des principes de retenue judiciaire et de déférence envers les autres branches du gouvernement.

Aussi, la croyance des membres de l'École de Calgary selon laquelle les groupes d'intérêt sont de connivence avec les juges dans leur quête de pouvoir politique donne un sens à la décision du gouvernement Harper d'abolir le Programme de contestation judiciaire, qui leur facilitait l'accès aux tribunaux. Cooper a d'ailleurs déjà affirmé que l'abolition de ce programme était une décision juste que seuls les avocats et les groupes d'intérêt, qui dépendent de l'État pour faire avancer leur agenda politique, pleureront (Cooper 2009 : 140). En somme, Le premier ministre Harper semble, à l'instar des membres de l'École de Calgary, juger nécessaire la réaffirmation de la suprématie parlementaire sur le pouvoir des tribunaux. Dans la partie suivante, je m'attarderai aux décisions du gouvernement Harper portant sur le thème de la politique étrangère.

3.3 Le gouvernement conservateur et la politique étrangère canadienne

Le gouvernement conservateur, en matière de relations internationales, rejette l'approche préconisée par les Libéraux et souhaite que le pays s'impose comme un joueur actif sur la scène internationale. L'augmentation du budget de la Défense, les interventions canadiennes en Afghanistan et en Lybie, l'appui inconditionnel du gouvernement à Israël, la réorientation de l'aide internationale, l'abandon des forums internationaux et la « rhétorique musclée [du premier ministre] contre les dictateurs qui arpentent les corridors de l'ONU » (Castonguay 2012a) sont des indices du nouveau rôle que souhaite jouer le Canada en affaires internationales.

L'augmentation du budget de la Défense. Le budget 2006-2007 du gouvernement conservateur prévoyait la mise en œuvre d'un plan quinquennal intitulé « Le Canada d'abord » impliquant un investissement de 5,3 milliards de dollars destiné au ministère de la Défense. Sur cette somme, 400 millions de dollars étaient entre autres attribués, pour l'année 2006-2007, au recrutement de militaires, à des investissements dans les infrastructures, à l'achat d'équipements et à la protection de la souveraineté du pays dans l'Arctique (Radio-Canada 2006c). Le budget fédéral 2008-2009 prévoyait quant à lui l'accélération de la mise en œuvre de ce plan grâce à l'utilisation de crédits originalement prévus pour l'année suivante, portant la somme des dépenses pour cette année-là à 900 millions de dollars (Radio-Canada 2007). Toujours en 2008, le premier ministre annonçait la bonification du plan et sa prolongation sur 20 ans. Celui-ci devait dès lors reposer sur quatre piliers, soit l'amélioration de la préparation des Forces canadiennes, la viabilité de l'infrastructure, la modernisation de l'équipement des Forces canadiennes et l'augmentation de l'effectif des Forces canadiennes (Premier ministre du Canada 2008) et entraîner une augmentation des dépenses militaires de 2,7 % par année jusqu'en 2028, et ce, malgré les compressions subies par les autres ministères (Défense nationale 2008).

De plus, c'est dans le cadre de la stratégie « Le Canada d'abord » que le gouvernement fédéral a annoncé l'achat de 65 avions de chasse F-35 au coût de 16 milliards de dollars. Le processus d'achat de ces avions a semé la controverse lorsqu'un rapport indépendant a établi que le coût d'acquisition et d'entretien des F-

35 s'élèverait plutôt à 46 milliards de dollars et que le Vérificateur général a confirmé que le gouvernement avait omis de divulguer cette information au Parlement et au public. En décembre 2012, le gouvernement a finalement annoncé qu'il reprenait le processus de sélection des appareils à zéro, sans toutefois garantir qu'il procéderait par l'entremise d'un appel d'offre comme le réclamait l'opposition (Buzzetti 2012a). Enfin, l'armée se voit accorder davantage de visibilité depuis l'arrivée des Conservateurs au pouvoir comme l'indique l'attribution, en 2007, du nom « Highway of Heroes » à une section de l'autoroute 401 en Ontario en l'honneur des soldats de l'armée canadienne (Cody 2012 : 351).

Les interventions militaires canadiennes. Le Canada a été impliqué, depuis 2006, dans deux interventions militaires importantes. Premièrement, le gouvernement conservateur a choisi de poursuivre la mission canadienne en Afghanistan, lancée par les Libéraux en 2001, pour détruire Al-Qaïda et renverser le régime taliban en réponse aux attentats du 11 septembre. En 2010, près de 3000 militaires y étaient en poste, principalement dans la région de Kandahar. Si le Canada était au départ un acteur mineur au sein de la Force internationale d'assistance et de sécurité (FIAS) déployée en Afghanistan sous le commandement de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), il en est devenu, en 2006, l'un des principaux acteurs. Cela a entraîné une augmentation massive de l'achat d'armes et de munitions par le pays au cours des dernières années (Nadeau 2010 : 148-150). La mission de combat des troupes canadiennes s'est terminée en 2011 et celles-ci se sont pour la plupart retirées, à l'exception d'un contingent d'environ 950 hommes

qui y restera jusqu'en 2014 afin d'entraîner les soldats afghans. En avril 2012, le premier ministre a évoqué la possibilité de prolonger leur mission au-delà de 2014 (De Grandpré 2012a). En outre, en mars 2011, le Canada a participé à une intervention militaire en Libye autorisée par l'Organisation des Nations Unies (ONU) et menée par l'OTAN. Cette mission visait à protéger les civils et à freiner l'avancée militaire du président Kadhafi contre les rebelles (Radio-Canada 2011a). L'intervention canadienne en Lybie, qui s'est poursuivie jusqu'en mai 2011, a coûté environ 100 millions de dollars, soit deux fois plus que la somme initialement prévue par le ministre de la Défense (Vastel 2011).

Un appui inconditionnel à Israël. Le gouvernement Harper fait montre, depuis 2006, d'un soutien inconditionnel envers l'État israélien. Cette année-là, Israël a lancé une vaste opération militaire en réplique aux tirs de roquettes du Hezbollah, basé au Liban, et à l'enlèvement de trois de ses soldats. La réplique israélienne a généralement été jugée d'une envergure disproportionnée par rapport à l'attaque du Hezbollah. Elle a fait des centaines de morts parmi les civils et a dévasté les infrastructures libanaises. Malgré tout, Harper a soutenu, au nom du Canada, l'intervention israélienne. En décembre 2008, l'opération israélienne nommée Plomb durci, qui consistait en une série de bombardements suivis d'une vaste offensive terrestre sur la bande de Gaza et dont l'objectif était de faire cesser les tirs de roquettes du Hamas, a aussi reçu l'appui du premier ministre Harper, et ce malgré les centaines de victimes civiles. Aussi, en 2010, l'assaut lancé contre une flotte humanitaire se dirigeant vers la bande de Gaza par l'armée israélienne n'a suscité

aucune condamnation de la part du gouvernement canadien, malgré l'indignation générale (Nadeau 2010 : 144-145). De plus, le premier ministre canadien a reçu, en septembre 2012, les félicitations de son homologue israélien pour avoir rompu tout lien diplomatique entre le Canada et l'Iran (La Presse canadienne 2012b). Enfin, en décembre 2012, le gouvernement Harper a mené une campagne active aux Nations Unies contre l'octroi du statut « d'État observateur non-membre » à la Palestine au sein de l'institution. Seuls neuf États, incluant le Canada, les États-Unis et Israël, ont voté contre la résolution. L'appui du premier ministre Harper à Israël paraît donc indéfectible. Le président israélien a d'ailleurs lui-même qualifié le Canada de « plus grand allié d'Israël », devant les États-Unis (Castonguay 2012a).

La sélection des bénéficiaires de l'aide internationale. Le Canada a annoncé, en 2007, que les pays prioritaires pour les programmes d'aide seraient dorénavant choisis en fonction d'impératifs commerciaux et sécuritaires. Il a donc retiré huit pays africains de la liste des vingt pays prioritaires pour l'aide au développement, pour n'en conserver que sept. Parmi les huit États africains retirés de la liste, trois font partie des pays les plus pauvres de la planète, soit le Burkina Faso, le Bénin et le Niger (Courtemanche 2010). Plus récemment, le ministre de la Coopération internationale a annoncé que les fonds destinés aux nouveaux projets en Haïti seraient gelés en attendant de mettre en place une approche « plus efficace » et impliquant davantage les entreprises canadiennes. Le ministre a aussi affirmé la nécessité pour les Haïtiens de « se prendre en main » (De Grandpré 2013). L'aide internationale attribuée par le Canada est de plus en plus orientée de façon à

répondre aux intérêts commerciaux mis de l'avant par le premier ministre, notamment ceux de l'industrie minière. Les populations vivant dans des États possédant des ressources exploitables par les entreprises canadiennes sont les plus visées. Ainsi, en Afghanistan, l'action de l'Agence canadienne de développement internationale (ACDI) aurait été inféodée aux intérêts stratégiques du gouvernement et des industries canadiennes plutôt qu'aux besoins de la population locale (Jury 2013).

En ce qui a trait aux organisations non gouvernementales actives dans le développement international, la conformité des valeurs qu'elles défendent avec celles promues par le Parti conservateur joue dorénavant un rôle dans la décision du gouvernement de leur apporter ou non du financement. Ainsi, en 2010, alors que des organismes laïcs comme Alternatives ou le Centre international de solidarité ouvrière se voyaient retirer leurs subventions, l'ACDI accordait des fonds à la Chakam School of the Bible de Saskatchewan, qui forme « des porteurs de la parole de Jésus », ou encore à la Wycliffe Bible Translators de Calgary, qui traduit la Bible en langues africaines. Une recherche menée par l'Observatoire canadien sur les crises et l'aide humanitaire aurait démontré que le financement des organisations religieuses a augmenté de 42 % entre 2005 et 2010 alors que l'enveloppe budgétaire des organismes séculiers connaissait une augmentation de 5 %. La hausse du financement la plus importante serait allée aux organisations vouées au prosélytisme qui ont vu leur budget s'accroître de 72 % (Castonguay 2012 ; Gruda 2012).

La dévalorisation des forums internationaux. Le Canada s'est vu refuser en 2010 le titre de membre non-permanent du Conseil de sécurité de l'ONU. Pour y accéder, il devait récolter le deux tiers des votes des pays présents à l'Assemblée générale. Or, le Canada a reçu moins de votes que ses deux concurrents de la zone géographique « Europe occidentale et autres pays », l'Allemagne et le Portugal. Des experts affirment que cet échec est probablement liée à la « timidité [du Canada] dans la lutte contre les changements climatiques », au virage pro-Israël de sa politique étrangère, à la réduction du nombre de pays africains qui bénéficient de son aide étrangère, ainsi qu'à son manque d'intérêt affiché envers les institutions onusiennes. En effet, en 2008, un simple fonctionnaire a pris la parole devant les chefs d'État réunis à l'Assemblée générale plutôt que le premier ministre tandis qu'en 2009, c'est le ministre des Affaires étrangères qui s'est acquitté de cette tâche alors que le premier ministre participait à un événement marquant le retour du siège social de la chaîne de restauration Tim Horton au Canada (Castonguay 2010 ; Courtemanche 2010). Harper a d'ailleurs récidivé en 2012, alors qu'il s'est rendu à New York afin de recevoir un prix sans daigner se présenter à l'Assemblée générale de l'ONU, déléguant encore une fois la responsabilité de livrer un discours aux Nations Unies à son ministre des Affaires étrangères (Marin 2012). Il aurait aussi, à plusieurs reprises, affiché son mépris pour cette institution, la qualifiant de « coalition de n'importe qui - du bon, de la brute et du truand » ou affirmant qu'elle faisait la part belle aux dictateurs malgré leur bilan catastrophique en matière de droits de la personne (Marissal 2009 ; La Presse canadienne 2012b).

De plus, la participation du Canada à la conférence sur les changements climatiques de Copenhague en 2009 a beaucoup déçu. En effet, le premier ministre, qui avait d'abord refusé de participer à l'événement, s'y est fait très discret et a renoncé à prendre part aux importantes négociations de dernière minute, laissant le ministre de l'Environnement s'adresser aux délégués présents. Plusieurs ont d'ailleurs qualifié la conférence d'échec puisque, faute de consensus parmi les États, l'Accord de Copenhague ne contient aucune cible obligatoire de réduction des gaz à effet de serre (Castonguay 2010a). Enfin, en 2010, la tenue des événements du G8 et du G20 au Canada, qui aurait pu constituer un moment fort pour le Canada en matière de leadership international, a surtout marqué les esprits par un nombre d'arrestations record (1090) et par l'ampleur du budget octroyé par le gouvernement fédéral à la sécurité (929 millions de dollars). Le fait que la vaste majorité des personnes arrêtées a été relâchée sans qu'aucune accusation ne soit portée contre elles a soulevé beaucoup de questions concernant le travail des policiers qui ont manifestement procédé à des arrestations préventives illégales (Castonguay 2010b).

Bref, en politique étrangère, le gouvernement Harper préfère l'affirmation de la puissance militaire canadienne à l'aide internationale, ainsi que l'alliance avec certains partenaires spécifiques à l'action multilatérale et à la recherche de compromis au sein des instances internationales. Les écrits des membres de l'École de Calgary permettent de donner une cohérence à ces choix.

En effet, on peut présumer que la mise en œuvre du plan « Le Canada d'abord », qui implique une augmentation des dépenses militaires et de la visibilité des Forces armées, vise à restaurer leur prestige au sein de la société canadienne et dans le monde, comme souhaité par Bercuson et Cooper. La volonté du gouvernement de poursuivre le processus d'achat des avions de chasse F-35 malgré la controverse entourant cette transaction laisse penser que la consolidation des Forces armées est pour lui, comme pour les deux intellectuels, une priorité de premier ordre.

L'importance accordée par l'École de Calgary au partenariat unissant le Canada et les États-Unis, potentiellement partagée par Harper, pourrait expliquer la décision du gouvernement conservateur de faire du pays l'un des principaux acteurs de la mission afghane, entraînant ainsi une augmentation massive des achats d'armes et de munition du pays. Elle pourrait aussi expliquer l'appui inconditionnel du Canada à Israël, allié de toujours des américains. Quant à la coûteuse participation du Canada à l'intervention militaire menée par l'OTAN en Lybie en mars 2011, elle trouve un sens dans la volonté du gouvernement de restaurer le prestige du pays en faisant de lui un joueur majeur sur la scène internationale, toujours au côté des États-Unis.

Les interventions militaires canadiennes en Afghanistan et en Lybie et le soutien accordé à Israël découlent aussi peut-être de l'aversion que partagent le premier ministre et l'École de Calgary pour le « relativisme moral » des

Libéraux. En effet, les Conservateurs estiment que ces derniers ont une vision du monde « nuancée » et « naïve » (Castonguay 2012 ; Boerger 2007 : 145). Le Canada, selon les membres de l'École de Calgary et, selon toute vraisemblance, le gouvernement Harper, se doit de choisir son camp entre le *jihad* et l'Occident (Boerger 2007 : 145).

En outre, l'adhésion du gouvernement à l'idée des membres de l'École de Calgary selon laquelle les intérêts nationaux du Canada sont la prospérité économique et la sécurité expliquerait sa décision de modifier la liste des pays prioritaires pour les programmes d'aide en fonction d'impératifs commerciaux et sécuritaires (Boerger 2007 : 131). La priorité accordée par les Conservateurs au financement d'organismes partageant leurs valeurs conservatrices est cependant difficilement explicable à l'aide des écrits de l'École de Calgary, si ce n'est du fait que lorsqu'il est question de valeurs morales, les membres de l'École de Calgary (plus particulièrement Morton et Knopff) sont résolument conservateurs (Boisvert 2007 : 106).

Enfin, le premier ministre Harper semble, à l'instar de l'École de Calgary, douter de l'efficacité des forums internationaux, et de l'ONU en particulier, qu'il ne fréquente que timidement depuis son accession au pouvoir. Finalement, la participation décevante du Canada au Sommet de Copenhague s'explique probablement en partie par le manque d'intérêt du premier ministre pour les

questions environnementales, dont j'ai fait mention dans la première section de ce chapitre.

On retrouve donc, dans les écrits des membres de l'École de Calgary, des explications à la politique étrangère du gouvernement conservateur. En effet, il semble que ces derniers et le premier ministre Harper favorisent les mêmes méthodes lorsqu'il s'agit de restaurer l'influence du Canada dans le monde. Voyons finalement comment les idées promues par les membres de cette école de pensée permettent de donner un sens à la façon dont le gouvernement définit l'identité nationale canadienne.

3.4 L'identité nationale canadienne selon le gouvernement conservateur

Pour faire du Parti conservateur le parti dominant sur la scène fédérale au 21^e siècle comme le fut le Parti libéral au cours de la deuxième moitié du 20^e, le premier ministre envisage non seulement de déplacer le centre politique du pays vers la droite, mais aussi d'éliminer la confusion qui existe entre les valeurs du Parti libéral et les valeurs canadiennes (Castonguay 2012). À titre d'exemple, le candidat à la direction du parti, Justin Trudeau, affirme que « les valeurs communes du Canada ne sont pas celles des Conservateurs [...] Ce pays est un pays d'ouverture, de respect, de compassion, un État de droit et de liberté. » (Bourgault-Côté 2012a). Les Conservateurs se proposent donc de remplacer les références identitaires libérales que sont : le rôle de pacificateur sur la scène internationale, l'État providence fédéral, la Charte canadienne des droits et libertés et le bilinguisme, notamment par des

références à la monarchie et au passé militaire du pays. Voyons d'abord quelle définition les Libéraux faisaient de l'identité canadienne, avant d'examiner les changements apportés par les Conservateurs.

La situation internationale suivant la seconde Guerre mondiale a permis à l'État canadien de poser certaines actions qui ont entraîné la naissance d'un sentiment national canadien chez la population. La crise économique des années 1930 et l'effort de guerre qui l'a suivi ont donné à l'État fédéral une nouvelle légitimité pour intervenir dans l'économie et bâtir les fondements d'un État providence fédéral fort (Jenson 2001: 5-7). Les gouvernements libéraux suivants se sont assurés de maintenir la visibilité du gouvernement fédéral dans la vie des citoyens afin de consolider leur sentiment d'allégeance nationale (McRoberts 1999 : 195). Aussi, le rôle de pacificateur qu'occupait le Canada sur la scène internationale et à l'Organisation des Nations Unies à cette époque deviendra un symbole de l'identité canadienne. Ce statut est notamment attribuable au rôle diplomatique important joué par Pearson dans le règlement de la crise du Canal de Suez alors qu'il était ministre des Affaires étrangères au sein du gouvernement libéral de Louis Saint-Laurent (McRoberts 1999 : 64) et à sa participation à la création des Casques bleus. Les Libéraux se sont efforcés de conserver ce statut de médiateur sur la scène internationale tout au long de la seconde moitié du 20^e siècle. Ils ont par exemple refusé d'engager le Canada dans la guerre en Irak aux côtés des États-Unis, en 2003.

C'est en réplique au nationalisme québécois que le premier ministre libéral Pierre Elliot Trudeau, qui a pris le pouvoir pour la première fois en 1968, a poursuivi la construction de la symbolique identitaire canadienne amorcée par ses prédécesseurs. Trudeau faisait la promotion d'un nationalisme civique devant lui permettre d'éviter de répondre aux exigences des tenants du nationalisme québécois et éventuellement de vaincre ce mouvement en lui substituant une nouvelle identité canadienne. Ce nationalisme civique avait pour objectif d'unifier l'ensemble des Canadiens sous un certain nombre de valeurs et de principes politiques partagés, tels que le bilinguisme et le multiculturalisme, contenus dans la Charte canadienne des droits et libertés (McRoberts 1999 : 105-106). Outre l'État providence fédéral et l'action pacificatrice du pays sur la scène internationale, ces valeurs et principes politiques sont devenus les symboles officiels de l'identité canadienne portée par ce premier ministre et ses successeurs libéraux.

Le gouvernement conservateur rejette quant à lui l'idée selon laquelle un État providence fédéral fort serait un symbole de l'identité canadienne. Il dit prôner un fédéralisme d'ouverture et le respect du partage des compétences. Il réclame le retour à un fédéralisme rebalancé (*rebalanced federalism*) dans le cadre duquel le gouvernement central ne s'ingère pas dans les compétences des provinces, contribuant ainsi à réduire les tensions entre le Québec et les provinces de l'Ouest, qui réclament plus d'autonomie, et le fédéral (Cody 2012 : 346-347). Le premier ministre Harper prétendait, lors de la campagne électorale de 2006, vouloir régler le

problème du déséquilibre fiscal, qui motive traditionnellement l'intervention du fédéral en matière provinciale. Il a annoncé y être parvenu dans le cadre de son budget de 2007. Si, selon certains, le problème du déséquilibre fiscal n'est toujours pas réglé (Noël 2009), il n'en reste pas moins que le désengagement de l'État dans les politiques sociales prôné par les Conservateurs les pousse à réduire leur intervention dans les champs de compétences des provinces.

En ce qui a trait à la place du Canada sur la scène internationale, le gouvernement conservateur rejette le « relativisme moral des Libéraux » (Castonguay 2012). Il souhaite, comme nous l'avons vu plus en profondeur dans la section portant sur les relations internationales, que le Canada s'impose comme un joueur actif défendant certaines valeurs aux côtés des États-Unis (Cody 2012 : 349) et boude les forums multilatéraux valorisés par les gouvernements précédents. Le premier ministre semble fonder sa conception du nationalisme canadien sur le rôle de l'armée canadienne et la responsabilité que lui imposent certains principes moraux sur la scène internationale.

De plus, sans remettre directement en question la *Loi sur les langues officielles*, le gouvernement Harper semble ne pas faire grand cas du bilinguisme, plus particulièrement celui des institutions gouvernementales. Ainsi, le premier ministre a fait la nomination de deux juges unilingues anglophones à la Cour suprême, ainsi que celle d'un Vérificateur général unilingue anglophone (Myles et Buzzetti 2011 : De Grandpré 2011). De plus, il a aboli, en janvier 2012, le programme

d'apprentissage de langues secondes pour les fonctionnaires fédéraux, prétextant qu'il était trop coûteux (TVA nouvelles 2012). Enfin, en mai 2012, le Commissaire aux langues officielles, dont le rôle est de vérifier que les institutions du gouvernement respectent bel et bien leurs obligations en matière de langues officielles dans leurs services aux citoyens, a accusé le gouvernement de réduire son budget par le biais de compressions déguisées, l'obligeant à diminuer ses vérifications en conséquence. Aussi, il s'est inquiété publiquement de l'impact global des coupures dans l'appareil étatique, qui risquent de pousser les différents ministères à sabrer dans leurs programmes d'apprentissage linguistique pour équilibrer leurs budgets (La Presse canadienne 2012).

Le gouvernement Harper semble aussi mettre de côté le symbole fort d'unité que constituait la Charte canadienne des droits et libertés. Ainsi, il a délibérément choisi de ne pas célébrer, en avril 2012, le 30^e anniversaire de cette charte, arguant son lien avec le rapatriement de la Constitution, source de dissension majeure au pays. Cette décision a été particulièrement décriée par les membres du Parti libéral pour qui la Charte est un symbole fort de l'identité canadienne (Ditchburn 2012).

Le gouvernement rompt non seulement avec la symbolique canadienne chère aux Libéraux mais il fait la promotion d'autres symboles, généralement en référence à la royauté britannique et au passé militaire canadien. Ainsi, en 2011, le gouvernement a remplacé au ministère des Affaires étrangères deux toiles d'Alfred Pellon, célèbre peintre québécois, par un portrait de la Reine et réclaté des

ambassades canadiennes qu'elles affichent de tels portraits. L'image de la Reine apparaît aussi sur les pages intérieures du nouveau passeport canadien mis en service en 2012, tandis que la marine et l'aviation canadienne ont été rebaptisées « royales » (Buzzetti et Vastel 2011).

De plus, un vitrail d'une valeur de 35 000 \$, illustrant les Reines Elizabeth II et Victoria, a été installé à l'automne 2011 au-dessus de la porte d'entrée du Sénat, dans l'édifice du Parlement à Ottawa. Il a été posé à cet endroit pour marquer la décision de la Reine Victoria de désigner Ottawa comme capitale du Canada en 1857, ainsi que le début des célébrations du 60^e anniversaire de l'accession au trône d'Elizabeth II qui eut lieu en février 2012 (Buzzetti et Vastel 2011). Les célébrations entourant le jubilé de diamant de la Reine Elizabeth II ont coûté un total de 7,5 millions de dollars au gouvernement Harper et duré toute l'année 2012. Le gouvernement a d'ailleurs tenté d'impliquer les députés de toutes les allégeances dans ces célébrations en leur faisant parvenir une trousse de matériel promotionnel soulignant l'événement, destiné à être distribué à la population. Le ministre du Patrimoine a affirmé que « le jubilé de diamant présente une opportunité pour les Canadiens de célébrer nos traditions, notre histoire, nos symboles, nos valeurs et nos institutions, plus particulièrement concernant le rôle de la Couronne au Canada » (Bellavance et Marissal 2012).

En plus de faire la promotion de la monarchie britannique comme tradition ou symbole canadien, le gouvernement conservateur semble travailler à la

revalorisation de l'histoire militaire du pays. Il a choisi de souligner le 200^e anniversaire de la guerre de 1812 qui opposa ce qui allait devenir le Canada aux Etats-Unis. Le gouvernement fédéral a consacré 28 millions de dollars aux célébrations de ce bicentenaire. Ces fonds ont entre autres servi à la restauration de lieux historiques, au lancement d'un timbre commémoratif, à la construction d'un monument et à une série d'évènements dans des villes et villages du sud de l'Ontario et à Ottawa principalement (Gouvernement du Canada 2012 ; Mathieu 2012).

Plusieurs historiens reprochent au gouvernement de réécrire l'histoire dans la façon dont il présente ce conflit dans le cadre des célébrations. En effet, le gouvernement tente de créer un mythe selon lequel « l'identité francophone du Québec n'existerait pas et l'histoire des peuples autochtones auraient été considérablement modifiée » si la guerre de 1812 s'était terminée autrement (Gouvernement du Canada 2012). Il prétend aussi que les Canadiens français se sont battus aux côtés des Britanniques et des Autochtones pour sauver le Canada, alors qu'au contraire, un nombre important de miliciens canadiens-français ont refusé de prendre les armes contre les Américains (La Presse canadienne 2011 ; Mathieu 2012). En ce qui concerne la préservation de la langue française, l'historien Jacques Lacoursière affirme que l'immigration britannique menaçait elle-même le Canada français. La bataille qui opposait les Américains aux habitants du futur Canada ne concernait en rien la question de la dualité linguistique, elle opposait simplement monarchistes et anti-monarchistes (Boileau 2012). En janvier 2013, le premier ministre a annoncé à son caucus que les célébrations entourant le 200^e

anniversaire de la guerre de 1812 se poursuivront jusqu'en 2015. En 2014 s'y ajoutera le 100^e de la Première Guerre mondiale et, l'année suivante, le 200^e de la naissance du premier ministre conservateur John A. McDonald. On soulignera finalement, en 2017, le 150^e anniversaire de la Confédération (Robitaille 2013).

Le gouvernement conservateur actuel met donc de côté les principaux emblèmes du nationalisme portés par les Libéraux depuis la deuxième moitié du 20^e siècle pour les remplacer par des symboles faisant principalement référence aux racines britanniques du Canada et au passé militaire du pays. Examinons maintenant quel éclairage les écrits de l'École de Calgary peuvent apporter à ces changements.

Le rejet de l'État providence fédéral comme symbole de l'identité canadienne par le gouvernement fédéral trouve un sens dans l'idée, partagée par les intellectuels albertains, selon laquelle la démocratie libérale se fonde sur un gouvernement au pouvoir restreint (Bercuson et Cooper 1991 : 23). Il trouve aussi un sens dans le plaidoyer de Cooper pour une plus grande autonomie des provinces et pour le respect des compétences provinciales par le fédéral. Ce dernier affirme que l'empiètement du gouvernement canadien dans les domaines de compétences des provinces, qui est justifié par le déséquilibre fiscal, est inconstitutionnel et qu'il mine le principe du gouvernement responsable. Les dirigeants fédéraux auraient convaincu la population de la légitimité de cette manœuvre en les persuadant que leur appartenance à la nation canadienne était définie par les politiques sociales qui leur étaient

offertes (Cooper 2009 : 180-182). L'adhésion du premier ministre fédéral à ces idées permettrait d'expliquer sa promesse d'instaurer un nouveau fédéralisme d'ouverture et de respecter le partage des compétences provinciales.

L'École de Calgary et les Conservateurs, comme je l'ai mentionné dans la section portant sur la politique étrangère, souhaitent que le Canada s'engage activement au côté des Etats-Unis dans la défense de certaines valeurs sur la scène internationale. Cela permet donc d'expliquer leur rejet du rôle de médiateur du pays sur la scène internationale, que les Libéraux concevaient comme étant un pilier de l'identité nationale canadienne.

Le faible attachement de Bercuson et Cooper au principe du bilinguisme officiel, qu'ils qualifient de mesure dispendieuse et sans réelle utilité, pourrait quant à lui expliquer les entorses qui y ont été faites par le gouvernement conservateur.

En outre, le rejet de la Charte comme symbole identitaire canadien par les Conservateurs trouve un sens dans la croyance des membres de l'École de Calgary (décrite en détail dans la section portant sur le pouvoir judiciaire) que les juges font preuve d'activisme dans son interprétation, s'accaparant ainsi une part démesurée de pouvoir politique et favorisant les groupes d'intérêt au détriment de la majorité populaire (Cooper 2009 : 138-140). Aussi, on peut présumer que le premier ministre juge déplorable, à l'instar des auteurs albertains,

que la Charte ait servi d'instrument de promotion de l'identité canadienne au détriment des identités régionales, dont celle des habitants de l'Ouest du pays.

Barry Cooper nie, comme déjà mentionné au chapitre précédent, la possibilité pour le gouvernement de parvenir à créer une unité nationale canadienne (Cooper 2009 : 228). Ainsi, il considèrerait sûrement improbable que les célébrations entourant le 60^e anniversaire de l'accession au trône de la Reine ou celui de la guerre de 1912 provoquent le dépassement des identités locales des citoyens et leur attachement à une identité pancanadienne. Une explication à ces célébrations réside cependant dans la théorie des « trois sœurs » qui est l'œuvre de Harper et Flanagan. Cette théorie stipule que les Conservateurs ne peuvent prendre le pouvoir au Canada que s'ils arrivent à rassembler l'ensemble des membres de la famille conservatrice canadienne, soit les Tory traditionnalistes de l'Ontario et des provinces de l'Est, les populistes de l'Ouest et les nationalistes conservateurs du Québec. Son application permit d'ailleurs la victoire du Parti conservateur lors de l'élection de 2006. En effet, cette victoire fut le résultat de la fusion de l'Alliance canadienne (populistes de l'Ouest) et du Parti progressiste-conservateur (tory de l'Ontario et des provinces de l'Est), ainsi que d'une percée au Québec où le parti remporta dix sièges (Flanagan 2009 : 16-17). À mon avis, l'importance accordée à la monarchie et au passé militaire comme symbole identitaire canadien par les Conservateurs pourrait découler de la volonté de préserver (ou de récompenser) l'allégeance des Tory traditionnalistes à la coalition

conservatrice. En effet, les *Red Tories*, en plus de favoriser la tradition, l'ordre social et la défense de la spécificité canadienne à l'encontre du continentalisme, « place a great value on the British connection, the monarchy and the Empire » (Horowitz 1978 : 389).

De plus, la mise en place par les Libéraux d'une symbolique identitaire proprement canadienne au 20^e siècle leur avait permis d'établir la spécificité du Canada par rapport aux Etats-Unis. Or, plusieurs des symboles mis de l'avant par les Libéraux sont écartés par les Conservateurs qui tendent à se rapprocher des Américains avec qui ils partagent une vision conservatrice du rôle de l'État et le désir de jouer un rôle actif sur la scène internationale. Le gouvernement fait donc appel aux racines britanniques du pays afin de se distinguer des républicains américains (Castonguay 2012). On peut présumer que les membres de la « troisième sœur », soit les conservateurs québécois, se sentent peu interpellés par la symbolique identitaire monarchiste. Cela a cependant une importance assez faible dans le contexte où, depuis 2007, les Conservateurs ont cherché, afin d'obtenir une majorité à la chambre des communes, à compléter la famille conservatrice par l'ajout d'une « quatrième sœur » formée d'une clientèle autrefois acquise aux Libéraux : les immigrants. Comme le préconisait Flanagan dans l'ouvrage *Harper's Team* (Flanagan 2009 : 280-281), le Parti conservateur mise sur son conservatisme relativement aux questions morales et son attachement aux valeurs traditionnelles afin de séduire les immigrants (Bourgault-Côté 2010). Cette stratégie a donné d'excellents résultats à l'élection de 2011 lors de laquelle les Conservateurs ont

acquis leur majorité en grande partie grâce aux 18 comtés récoltés dans la banlieue et la ville de Toronto. Dans 14 de ces 18 comtés, c'est plus de 45 % de la population qui est issue de l'immigration (Friesen et Sher 2011). La « quatrième sœur » semble d'ailleurs avoir remplacé la « troisième » lors de cette même élection puisque le Parti conservateur a perdu la moitié des circonscriptions québécoises gagnées en 2008 pour n'en remporter que cinq. Stephen Harper et son équipe miseraient donc sur une symbolique identitaire inspirée de l'héritage britannique canadien pour séduire les *Red Tories* et se distinguer des Américains, ainsi que sur le conservatisme social pour séduire les immigrants, qui semblent avoir remplacé les Québécois au sein de la coalition conservatrice.

En résumé, plusieurs éléments de l'identité canadienne proposée par les Conservateurs s'inscrivent en cohérence avec les idées de l'École de Calgary. Ainsi, l'abandon de l'État providence comme symbole identitaire pourrait s'expliquer par le rejet du planisme, érigé en instrument de *nation building*, par les intellectuels albertains. Le manque d'intérêt pour le bilinguisme officiel trouve quant à lui son sens chez Bercuson et Cooper qui le considèrent comme une mesure inutile destinée à préserver l'allégeance du Québec. Le rejet du rôle de médiateur sur la scène internationale et de la Charte comme symbole identitaire s'expliquent respectivement par la volonté du gouvernement de défendre certaines valeurs morales sur la scène internationale, ainsi que par l'idée selon laquelle les juges font preuve d'activisme dans l'interprétation de la Charte de façon à s'accaparer un maximum de pouvoir politique. Enfin, une

explication à la célébration de l'héritage britannique et du passé militaire canadien par le gouvernement réside dans sa potentielle volonté de préserver l'allégeance des Tory traditionnalistes à la coalition conservatrice. Ces célébrations permettraient aussi d'établir la spécificité du Canada par rapport aux Etats-Unis, à l'heure où certaines des politiques mises de l'avant par les Conservateurs tendent à les rapprocher des dirigeants américains.

J'ai tracé dans ce chapitre un portrait de certaines initiatives prises par le gouvernement Harper depuis son arrivée au pouvoir. La liste d'actions que j'ai répertoriées, malgré le fait qu'elle ne soit pas exhaustive, illustre bien la tendance générale que prennent les décisions du premier ministre relativement au développement économique et social, au pouvoir judiciaire, au rôle du Canada sur la scène internationale et à l'identité nationale. Bien que plusieurs autres éléments peuvent être considérés pour expliquer la position du gouvernement dans ces domaines, il n'en demeure pas moins que l'École de Calgary fournit, dans l'ensemble, une explication logique à la plupart des décisions recensées dans ce travail. Sa méfiance envers l'État et les tribunaux ainsi que son désir d'accroître l'influence du Canada sur la scène internationale semblent se traduire dans les décisions prises par le gouvernement conservateur et permettent d'en établir la cohérence.

Conclusion

J'ai affirmé, en introduction, que le premier ministre Harper a pour projet de faire de sa formation politique le parti dominant au Canada et de transformer l'organisation politique et sociale du pays de façon à le rendre plus conservateur. L'objectif de mon mémoire était de clarifier le sens de ce projet en m'appuyant sur les idées des membres de l'École de Calgary, dont j'ai fait l'hypothèse que les politiques publiques mises en place par le premier ministre étaient inspirées.

Dans le premier chapitre de mon travail, j'ai précisé la signification du concept d'idéologie qui, dans son acception libérale, correspond à un ensemble d'idées cohérent et motivant l'action des individus. J'ai aussi établi la pertinence d'analyser les idéologies pour expliquer les décisions politiques. J'ai ensuite défini les principaux types de conservatisme, pour déterminer que le néoconservatisme est celui qui inspire les intellectuels de l'École de Calgary. J'ai enfin démontré l'existence de cette école de pensée de même que les liens qui unissent ses membres au premier ministre Harper, justifiant ainsi mon hypothèse à l'effet qu'ils partagent une même vision de la société canadienne.

Dans le chapitre suivant, j'ai exploré les principaux écrits des intellectuels de cette école de pensée en lien avec quatre thèmes majeurs de la vie politique canadienne, afin d'en extraire les idées qui pourraient potentiellement éclairer les choix du gouvernement Conservateur. Cette analyse m'a permis notamment

de découvrir que certains grands penseurs comme Tocqueville et Hayek influencent largement les politologues albertains.

Dans le troisième chapitre de mon mémoire, j'ai tracé un portrait des décisions structurantes du gouvernement Harper depuis son arrivée au pouvoir. Ce travail de recension m'a permis de déterminer qu'en ce qui a trait au développement social et économique, les décisions du gouvernement impliquent généralement un désengagement de l'État canadien affectant à la fois les domaines des politiques sociales, de l'environnement et la situation des Autochtones. Au regard du pouvoir judiciaire, les actions posées par le gouvernement témoignent de sa volonté de limiter le pouvoir des magistrats et de réduire l'accès des groupes d'intérêt aux tribunaux. En politique étrangère, les Conservateurs préfèrent généralement l'affirmation de la puissance militaire canadienne à l'aide internationale et à la recherche de compromis au sein des forums multilatéraux. Enfin, le gouvernement Harper met de côté les symboles que les gouvernements libéraux précédents considéraient comme étant à la base de l'identité canadienne pour les remplacer par des références à l'héritage britannique du pays et à son passé militaire.

C'est aussi dans ce chapitre que j'ai tenté d'établir la cohérence des décisions du gouvernement, à l'aide des idées promues par les membres de l'École de Calgary. Sans prétendre au lien de causalité direct, je suis parvenue, à la lumière de leurs écrits, à donner un sens à des décisions du gouvernement qui

semblaient à première vue n'avoir d'objectif logique autre que celui de contrarier certaines franges de la population canadienne. Je pense ici à l'abolition, en 2006, du Programme de contestation judiciaire dont les coûts s'élevaient à seulement 2,75 millions de dollars, alors que le gouvernement prévoyait cette année-là un surplus de 13 milliards de dollars (Boisvert 2007 : 117). Je pense aussi au retrait du formulaire long du recensement que le gouvernement justifia en affirmant que son caractère obligatoire brimait la liberté et l'intimité des Canadiens (Saurette 2010). Je fais enfin allusion à la célébration de l'héritage britannique canadien par le gouvernement, qui laisse la plupart des Québécois indifférents, ou à son manque d'intérêt pour l'ONU, qui a sans doute à voir avec le fait que le Canada s'est vu refuser le titre de membre non-permanent du Conseil de sécurité de l'institution en 2010.

Mon travail aura donc permis d'établir un lien entre l'idéologie de l'École de Calgary, que je qualifie de néoconservatisme à la canadienne, et celle qui guide les actions du premier ministre. Il aura aussi permis de préciser quelles sont les assises idéologiques de la réforme de la culture politique du pays menée par le gouvernement actuel. J'en conclus que l'École de Calgary est une référence importante pour comprendre les fondements du projet conservateur du premier ministre, ainsi que les idées politiques provenant de l'Ouest canadien dont l'influence risque d'augmenter dans le futur, notamment en raison du dynamisme de son économie (Boily 2007a : 3).

Le budget 2013-2014 des Conservateurs, qui a été déposé peu avant d'écrire ces lignes, s'inscrit dans la foulée de ceux étudiés dans ce mémoire. Il impose notamment un régime minceur au gouvernement, prévoit la réduction des avantages sociaux des fonctionnaires fédéraux, ainsi que l'obligation pour les jeunes Autochtones de participer à des programmes de formation pour conserver certaines formes d'aide au revenu (Fortier 2013). Ainsi, l'entreprise de transformation du pays en conformité avec l'idéologie portée par l'École de Calgary se poursuit de plus belle. Il sera intéressant de voir si les réformes menées par le premier ministre lui permettront de gagner son pari et de se maintenir au pouvoir lors des prochaines élections fédérales prévues pour 2015 ou si, au contraire, leur nature et leur ampleur offusqueront éventuellement la population canadienne de manière telle qu'elles entraîneront sa défaite.

Bibliographie

- Affaires autochtones et Développement du Nord. 2012. « Le gouvernement Harper améliore le potentiel économique sur les terres des Premières Nations en apportant des modifications aux dispositions de la désignation des terres dans la Loi sur les Indiens », [en ligne] <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1350669181155/1350669219046>. (page consultée le 20 février 2013).
- Agence Science-Press. 2010. « Climategate : les scientifiques britanniques sont blanchis ». *Le Devoir*, 7 mai.
- Ball, Terence et Richard Dagger. 2002. *Political Ideologies and the Democratic Ideal*. Montréal : Longman.
- Beauchemin, Malorie. 2010. « Les évaluations environnementales passent aux mains de l'Office de l'énergie ». *La Presse*, Montréal, 4 mars.
- Bellavance, Joël-Denis. 2011. « Crise du logement : Ottawa impose une forme de tutelle à Attawapiskat ». *La Presse*, Montréal, 30 novembre.
- Bellavance, Joël-Denis. 2012. « Harper propose le juge Richard Wagner à la Cour suprême ». *Le Devoir*, Montréal, 2 octobre.
- Bellavance, Joël-Denis et Vincent Marissal. 2011. « Jubilé de la Reine : les conservateurs tentent de conscrire les députés ». *La Presse*, Montréal, 23 décembre.
- Bercuson, David J.. 2009. « Israel changes the facts on the ground, military and diplomatically ». *The Globe and Mail*, Toronto, 20 janvier.
- Bercuson, David J.. 2011. « The military is a central actor in Canada's story ». *The Globe and Mail*, Toronto, 12 juillet.
- Bercuson, David J. et Barry Cooper. 1991. *Goodbye...et Bonne chance ! Les adieux du Canada anglais au Québec*. Montréal: Le Jour.
- Bercuson, David J. et Barry Cooper. 1994. *Derailed. The Bretrayal of the National Dream*. Toronto : Key Porter Books.
- Boerger, Anne. 2007. « Rendre au Canada sa puissance. La politique étrangère et la défense canadienne vues de l'Ouest ». Dans Boily, dir., *Stephen Harper. De l'École de Calgary au Parti conservateur*. Québec : Les Presses de l'Université Laval.

- Boileau, Josée. 2012. « Guerre de 1812 – Refaire l’histoire », *Le Devoir*, Montréal, 19 juin.
- Boily, Frédéric. 2007. « Le néoconservatisme au Canada : Faut-il craindre l’École de Calgary ? ». Dans Boily, dir., *Stephen Harper. De l’École de Calgary au Parti conservateur*. Québec : Les Presses de l’Université Laval.
- Boily, Frédéric. 2007a. « Genèse de l’ouvrage ». Dans Boily, dir., *Stephen Harper. De l’École de Calgary au Parti conservateur*. Québec : Les Presses de l’Université Laval.
- Boily, Frédéric. 2010. « Qu’est-ce que le Canada ? La réponse des intellectuels albertains ». *Bulletin d’histoire politique*, Vol. 18 no.3, [en ligne], http://www.bulletinhistoirepolitique.org/le-bulletin/numeros-precedents/volume-18-numero-3/qu%E2%80%99est-ce-que-le-canada-la-reponse-des-intellectuels-albertains1/#_edn4. (page consultée le 22 mars 2013).
- Boily, Frédéric. 2011. « Preston Manning : pour un patriotisme juridique canadien ». Dans Boily et Ipperciel, dir., *D’une nation à l’autre : discours nationaux au Canada*. Québec : Presses de l’Université Laval.
- Boily, Frédéric, Nathalie Boisvert et Nathalie Kermoal. 2005. « Portrait intellectuel de l’école de Calgary ». *Revue internationale d’études canadiennes*, 32 : 175-203.
- Boisvert, Nathalie. 2007. « L’École de Calgary et le pouvoir judiciaire ». Dans Boily, dir., *Stephen Harper. De l’École de Calgary au Parti conservateur*. Québec : Les Presses de l’Université Laval.
- Bourgault-Côté, Guillaume. 2010. « Courtiser la quatrième sœur », *Le Devoir*, Montréal, 22 mai.
- Bourgault-Côté, Guillaume. 2012. « Transfert en santé – Harper ferme la porte aux provinces ». *Le Devoir*, 17 janvier.
- Bourgault-Côté, Guillaume. 2012a. « J’ai voulu réveiller les gens, dit Justin Trudeau ». *Le Devoir*, 15 février.
- Brodie, Ian. 2002. *Friends of the Court. The Privileging of Interest Group Litigants in Canada*. New York : State University of New York Press.
- Buzzetti, Hélène. 2012. « Mammouth II prend l’affiche à Ottawa ». *Le Devoir*, Montréal, 19 octobre.

- Buzzetti, H  l  ne. 2012a. « F-35 : trois fois plus cher, mais toujours dans la course ». *Le Devoir*, Montr  al, 13 d  cembre.
- Buzzetti, H  l  ne et Marie Vastel. 2011. « Les conservateurs refa  onnent les symboles canadiens ». *Le Devoir*, Montr  al, 29 septembre.
- Castonguay, Alec. 2006. « Cour supr  me – Le juge Rothstein r  ussit sa figure impos  e ». *Le Devoir*, Montr  al, 28 f  vrier.
- Castonguay, Alec. 2010. « Le Canada re  oit une gifle    l'ONU ». *Le Devoir*, Montr  al, 13 octobre.
- Castonguay, Alec. 2010a. « Sondage – Les Canadiens d   us de Harper    Copenhague ». *Le Devoir*, Montr  al, 6 janvier.
- Castonguay, Alec. 2010b. « Le G20 de Toronto – La d  rive ». *Le Devoir*, Montr  al, 3 juillet.
- Castonguay, Alec. 2012. « La face cach  e du plan Harper ». *L'Actualit  *, Montr  al, f  vrier.
- Castonguay, Alec. 2012a. « La Palestine, Harper, et la vision du bien et du mal », [en ligne] <http://www2.lactualite.com/alec-castonguay/2012/12/03/la-palestine-harper-et-la-vision-du-bien-et-du-mal/>. (page consult  e le 29 janvier 2013).
- Cody, Howard. 2012. « Stephen Harper and Canada's Politics of Identity », *New England Journal of Political Science*, Vol. 4 (2) : 344-370.
- Cooper, Barry. 2004. « The Myth of the Calgary School ». *Calgary Herald*, 23 juin.
- Cooper, Barry. 2009. *It's the Regime Stupid ! A report from the Cowboy West on Why Stephen Harper Matters*. Toronto : Key Porter Books.
- Cooper, Barry. 2009a. « Climategate is finally heating up », *Calgary Herald*, Calgary, 2 d  cembre.
- Courtemanche, Gil. 2010. « Un si  ge au Tim Horton ». *Le Devoir*, Montr  al, 16 octobre.
- Croteau, Martin. 2013. « Rencontre avec Stephen Harper : bisbille chez les chefs autochtones ». *La Presse*, Montr  al, 10 janvier.

- Dart, Ron. 2004a. « The American Empire, Canadian Compradors and the Calgary School : A Tory Talks Back ». [en ligne] <http://www.vivelecanada.ca/article/1306150-the-american-empire-canadian-compradors-and-the-calgary-school-a-tory-talks-ba> (page consultée le 20 décembre 2012).
- Dart, Ron. 2004b. « Ernest Manning and George Grant : Who is the Real Conservative ? ». [en ligne] <http://www.vivelecanada.ca/article/162335466-ernest-manning-and-george-grant-long-version> (page consultée le 20 décembre 2012).
- Défense nationale. 2008. « Stratégie de défense : Le Canada d'abord », [en ligne] http://www.forces.gc.ca/site/pri/first-premier/June18_0910_CFDS_French_low-res.pdf (page consultée le 28 janvier 2013).
- De Grandpré, Hugo. 2011 « Harper confirme le nouveau vérificateur général malgré la grogne ». *La Presse*, Montréal, 4 novembre.
- De Grandpré, Hugo. 2012. « Des chômeurs devront accepter tout travail à une heure de chez eux ». *La Presse*, Montréal, 24 mai.
- De Grandpré, Hugo. 2012a. « La mission pourrait être prolongée ». *La Presse*, Montréal, 25 avril.
- De Grandpré, Hugo. 2013. « Haïti : les fond pour les nouveaux projets sont gelés ». *La Presse*, Montréal, 4 janvier.
- Ditchburn, Jennifer. 2012. « Harper ne célébrera pas l'anniversaire de la Charte ». *La Presse*, Montréal, 16 avril.
- Eagleton, Terry. 1991. *Ideology : An Introduction*. Londres : Verso.
- Flanagan, Tom. 2002. *Premières nations ? Seconds regards*. Québec: Les Éditions du Septentrion.
- Flanagan, Tom. 2009. *Harper's Team. Behing the Scenes of the Conservative Rise to Power*. Montréal : McGill-Queen's University Press.
- Fortier, Marco. 2013. « Le nouveau Canada de Harper ». *Le Devoir*, Montréal, 23 mars.
- Frachon, Alain et Daniel Vernet. 2010. *L'Amérique des néo-conservateurs : l'illusion messianique*. Paris : Éditions Perrin.

- Francoeur, Louis-Gilles. 2012. « 105 juristes du ROC dénoncent C-38 ». *Le Devoir*, Montréal, 9 juin.
- Friends of Science. 2013. [en ligne], <http://www.friendsofscience.org/> (page consultée le 13 mars 2013).
- Friesen, Joe et Julian Sher. 2011. « How courting the immigrant vote paid off for the Tories ». *The Globe and Mail*, Toronto, 3 mai.
- Gouvernement du Canada. 2012. « La Guerre de 1812 » [en ligne], <http://1812.gc.ca> (page consultée le 18 janvier 2013).
- Grammond, Sébastien. 2006. « Transparence et imputabilité dans le processus de nomination des juges de la Cour suprême du Canada ». *Revue générale de droit*, numéro 36.
- Grant, George. 1988. *Est-ce la fin du Canada? Lamentation sur l'échec du nationalisme canadien*. Montréal : Hurtubise HMH.
- Grisé, Yolande. 2013. « Libre opinion – Que le gouvernement du Canada laisse ses scientifiques faire leur travail ! ». *Le Devoir*, Montréal, 4 janvier.
- Gruda, Agnès. 2013. « Harper et le virage religieux de l'ACDI ». *La Presse*, Montréal, 14 janvier.
- Haché, Étienne. 2011. « George Parkin Grant et le nationalisme de la conservation ». Dans Boily et Ipperciel, dir., *D'une nation à l'autre : discours nationaux au Canada*. Québec : Presses de l'Université Laval.
- Hartz, Louis. 1964. *The Founding of New Societies : Studies in the History of the United States, Latin America, South Africa, Canada, and Australia*. Harcourt, Brace & World.
- Henry, Shawn. 2000. *Revisiting western alienation : Towards a better understanding of political alienation and political behaviour in western Canada*. Thèse de doctorat. Department of Sociology, University of Calgary.
- Horowitz, Gad. 1966. « Conservatism, Liberalism, and Socialism in Canada : An Interpretation », *The Canadian Journal of Economics and Political Science*, Vol. 32, no 2.
- Horowitz, Gad. 1978. « Conservatism, Liberalism and Socialism in Canada », *Revue canadienne de science politique*, Vol. 11, No. 2.
- Ibbitson, John. 2004. « Educating Stephen ». *The Globe and Mail*, Toronto, 26 juin.

- Jalbert, Lizette et Laurent Lepage. 1986. « Introduction ». Dans Jalbert et Lepage, dir., *Néo-conservatisme et restructuration de l'État*. Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Jenson, Jane. 2001. « Social Citizenship in 21st Century Canada : Challenges and Options ». Communication, The 2001 Timlin Lecture, University of Saskatchewan, 5 février.
- Jury, Pierre. 2013. « Fantino et la confusion de l'aide internationale ». *Le Droit*, Gatineau, 5 janvier.
- Kermoal, Nathalie et Charles Bellerose. 2007. « Les influences voegelinienne et hayékienne dans les écrits de Thomas Flanagan ». Dans Boily, dir., *Stephen Harper. De l'École de Calgary au Parti conservateur*. Québec : Les Presses de l'Université Laval.
- Kessler, Nicolas. 1998. *Le conservatisme américain*. Paris : Presses Universitaire de France.
- Kheiriddin, Tasha et Adam Daifallah. 2005. *Rescuing Canada's Right. Blueprint for a Conservative Revolution*. Mississauga : John Wiley and Sons.
- Knopff, Rainer et F. L. Morton. 1992. *Charter Politics*. Scarborough : Nelson Canada.
- Kristol, Irving. 2003. « The Neoconservative Persuasion ». *The Weekly Standard*, Vol. 8 (47).
- Lapointe, Pascal. 2011. « Climategate : les médias apprennent de leurs erreurs ». *Agence Science-Presse*, 24 novembre.
- La Presse canadienne, 2008. « Le juge Cromwell accèderait à la Cour suprême ». *Le Devoir*, Montréal, 6 septembre.
- La Presse canadienne. 2008a. « Programme de contestation judiciaire – Ottawa règle son litige avec les francophones hors Québec ». *Le Devoir*, Montréal, 14 juin.
- La Presse canadienne. 2011. « Ottawa veut célébrer les 200 ans de la guerre de 1812 ». *Le Devoir*, Montréal, 12 octobre.
- La Presse canadienne. 2012. « Graham Fraser dénonce des compressions déguisées aux langues officielles ». *Le Devoir*, Montréal, 10 mai.

- La Presse canadienne. 2012a. « Les députés ont adopté le projet de loi durcissant la justice criminelle ». *Le Devoir*, Montréal, 12 mars.
- La Presse canadienne. 2012b. « Nétanyahou félicite Harper pour avoir rompu les liens du pays avec l'Iran ». *Le Devoir*, Montréal, 28 septembre.
- Marcoux, Richard et Jean Poirier. 2013. « Les idées en revues - Est-ce la fin des recensements ? ». *Le Devoir*, Montréal, 8 janvier.
- Marin, Stéphanie. 2012. « Harper critiqué pour son absence de l'assemblée de l'ONU ». *La Presse*, Montréal, 25 septembre.
- Marrissal, Vincent. 2009. « De Lester B. Pearson à ... Tim Horton ». *La Presse*, Montréal, 24 septembre.
- Mathieu, Annie. 2012. « Commémoration de la guerre de 1812 : un conflit, deux versions ». *Le Soleil*, Québec, 17 juin.
- McDonald, Marci. 2004. « The Man Behind Stephen Harper ». *The Walrus*, Octobre.
- McRoberts, Kenneth. 1999. *Un pays à refaire : L'échec des politiques constitutionnelles canadiennes*. Montréal : Les Éditions du Boréal.
- Migué, Jean-Luc. 2002. « L'économiste et le politicologue se rejoignent sur la question amérindienne ». Dans Flanagan, dir., *Premières nations ? Seconds Regards*. Québec : Les Éditions du Septentrion.
- Ministère de la Justice. 2011. « Les candidats à la nomination à la Cour suprême du Canada comparaissent devant le comité spécial de parlementaires », [en ligne] http://www.justice.gc.ca/fra/nouv-news/nj-ja/2011/doc_32665.html (page consultée le 26 mars 2013).
- Ministère de la Justice. 2012. « Le candidat à la nomination à la Cour suprême du Canada comparaît devant le comité spécial de parlementaires », [en ligne] http://www.justice.gc.ca/fra/nouv-news/nj-ja/2012/doc_32800.html (page consultée le 26 mars 2013).
- Miousse, Benoît. 2007. « *The West wants in* : les revendications de l'Ouest comme vecteur de renouvellement de la droite canadienne ». Dans Boily, dir., *Stephen Harper. De l'École de Calgary au Parti conservateur*. Québec : Les Presses de l'Université Laval.
- Montgomery, Charles. 2006. « Mr. Cool. Nurturing doubt about climate change is big business ». *The Globe and Mail*, Toronto, 12 août.

- Morton, F. L. et Rainer Knopff. 2000. « Judges and the Charter Revolution ». Dans Russel, Rocher, Thompson et White, dir., *Essential Readings in Canadian Government and Politics*. Toronto : Edmond Montgomery Publications Limited.
- Munger, Michel. 2007. « La TPS à 5% et les impôts en baisse ». *La Presse*, Montréal, 30 octobre.
- Myles, Brian et Hélène Buzzetti. 2011. « Un deuxième juge unilingue à la Cour suprême ». *Le Devoir*, Montréal, 18 octobre.
- Nadeau, Christian. 2010. *Contre Harper. Bref traité philosophique sur la révolution conservatrice*. Boréal : Montréal.
- Noël, Alain. 2009. « Feu le fédéralisme d'ouverture », *Options politiques*, 30 (3), mars : 68.
- Noël, Alain et Jean-Philippe Thérien. 2010. *La gauche et la droite. Un débat sans frontières*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.
- Parent, Alexandra. 2012. « Loi sur la modification et le remplacement de la Loi sur les Indiens », [en ligne] <http://www.faitsetcauses.com/2012/10/19/loi-sur-la-modification-et-le-remplacement-de-la-loi-sur-les-indiens/>. (page consultée le 21 février 2013).
- Premier ministre du Canada 2008. « Stratégie de défense Le Canada d'abord », [en ligne] <http://www.pm.gc.ca/fra/media.asp?id=2096> (page consultée le 28 janvier 2013).
- Radio-Canada. 2006. « Budget fédéral 2006-2007 : Économie et fiscalité », [en ligne] <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/budget/federal2006/faitsSaillants.shtml>. (page consultée le 18 janvier 2013).
- Radio-Canada. 2006a. « Une catastrophe, selon Greenpeace », [en ligne] <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/Budget/2006/05/02/011-reax-environnement-transport.shtml>. (page consultée le 18 janvier 2013).
- Radio-Canada. 2006b. « Les autochtones déçus », [en ligne] <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/Budget/2006/05/03/001-Budget-autochtones.shtml>. (page consultée le 18 janvier 2013).

- Radio-Canada. 2006c. « Budget fédéral 2006-2007 : Défense et sécurité », [en ligne] <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/budget/federal2006/defense.shtml>. (page consultée le 21 janvier 2013).
- Radio-Canada. 2007. « Budget fédéral 2007-2008 : Sécurité, défense et aide internationale », [en ligne] <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/budget/federal2007/defense.shtml>. (page consultée le 21 janvier 2013).
- Radio-Canada. 2008. « Budget fédéral 2008-2009 : Criminalité et sécurité », [en ligne] <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/budget/federal2008/apres/Criminalite.shtml>. (page consultée le 21 janvier 2013).
- Radio-Canada. 2008a. « Budget fédéral 2008-2009 : Défense », [en ligne] <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/budget/federal2008/apres/Defense.shtml> (page consultée le 28 janvier 2013).
- Radio-Canada. 2008b. « Budget fédéral 2008-2009 : Aide internationale », [en ligne] http://www.radio-canada.ca/nouvelles/budget/federal2008/apres/Aide_inter.shtml. (page consultée le 28 janvier 2013).
- Radio-Canada. 2009. « Budget fédéral 2009-2010 : Perspectives financières », [en ligne] <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/budget/federal2009/apres/Finances.shtml>. (page consultée le 18 janvier 2013).
- Radio-Canada. 2010. « L'austérité pour retrouver l'équilibre », [en ligne] <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/Budget/2010/03/04/004-budget-federal-2010.shtml>. (page consultée le 18 janvier 2013).
- Radio-Canada. 2011. « Attawapiskat sous tutelle », [en ligne] <http://www.radio-canada.ca/regions/Ontario/2011/11/30/008-attawapiskat-gestion-tiers.shtml>. (page consultée le 18 janvier 2013).
- Radio-Canada. 2011a. « L'intervention militaire en Libye révoquée en dépit de la demande du CNT », [en ligne] <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/International/2011/10/27/005-libye-onu-fin-autorisation.shtml>. (page consultée le 28 janvier 2013).

- Radio-Canada. 2012. « Budget fédéral 2012: Les compressions », [en ligne] http://www.radio-canada.ca/nouvelles/budget/federal2012/les_faits_saillants/compressions.shtml (page consultée le 18 janvier 2013).
- Radio-Canada. 2012a. « Budget fédéral 2012: Retraites », [en ligne] http://www.radio-canada.ca/nouvelles/budget/federal2012/les_faits_saillants/Retraite.shtml. (page consultée le 18 janvier 2013).
- Radio-Canada. 2012b. « Budget fédéral : le Frapu reproche à Ottawa d’oublier les logements sociaux », [en ligne] <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/Budget/2012/03/29/014-logement-reax-budget.shtml>. (page consultée le 18 janvier 2013).
- Radio-Canada. 2012c. « Certains chômeurs devront accepter des emplois moins bien payés » [en ligne] <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/Economie/2012/05/24/005-reforme-assurance-emploi.shtml>. (page consultée le 18 janvier 2013).
- Radio-Canada. 2012d. « Budget fédéral 2012 : Environnement et ressources naturelles », [en ligne] http://www.radio-canada.ca/nouvelles/budget/federal2012/les_faits_saillants/environnement.shtml. (page consultée le 18 janvier 2013).
- Radio-Canada. 2012e. « Le projet de loi C-38 inquiète le Regroupement national des conseils régionaux de l’environnement », [en ligne] <http://www.radio-canada.ca/regions/est-quebec/2012/06/05/009-projetloi-c38-inquietude.shtml>. (page consultée le 18 janvier 2013).
- Radio-Canada. 2012f. « La mise sous tutelle d’Attawapiskat était déraisonnable selon la justice », [en ligne] <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2012/08/01/001-attiwapiskat-cour-federale-revision-tutelle.shtml>. (page consultée le 18 janvier 2013).
- Radio-Canada. 2012g. « Un chercheur déplore l’impact de C-38 sur les statistiques autochtones », [en ligne] <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2012/06/15/003-institut-statistique-premieres-nations-goldmann.shtml>. (page consultée le 21 janvier 2013).
- Robitaille, Antoine. 2013. « Pourquoi pas 1763 ? ». *Le Devoir*, Montréal, 9 février.
- Saint-Martin, Denis. 2011. « Monarchie britannique et gouvernement Harper : La refonte des bases symboliques du Canada ». *Le Devoir*, Montréal, 5 octobre.

- Sansfaçon, Jean-Robert. 2012. « Environnement – Tous contre C-38 ! ». *Le Devoir*, Montréal, 6 juin.
- Saurette, Paul. 2010. « When Smart Parties Make Stupid Decisions », [en ligne] <http://www.themarknews.com/articles/1907-when-smart-parties-make-stupid-decisions/#.UVMVFFtvzho> (page consultée le 26 mars 2013).
- Saurette, Paul et Shane Gunster. 2008. « Individualist Populism and Contemporary Canadian Conservatism ». Communication, Canadian Political Science Association, Vancouver, 5 juin.
- Saurette, Paul, Shane Gunster et Kathryn Trevenen. 2009. « Un conservatisme renouvelé ? L'Étude des idéologies au Canada ». Dans Karmis et Cardinal, dir., *Les Politiques publiques au Canada*. Québec : Presses de l'Université Laval.
- Syndicat Canadien de la Fonction Publique. 2007. « Couper les services de garde de 1 milliard fera très mal aux parents ». [en ligne]. http://scfp.ca/garde-a-l-enfance/La_dcision_de_Harper. (page consultée le 18 janvier 2013).
- The Fraser Institute. 2005. *Annual Report*. Calgary : The Fraser Institute.
- TVA nouvelles. 2012. « Programme de bilinguisme aboli », [en ligne] <http://tvanouvelles.ca/lcn/infos/national/archives/2012/01/20120113-184224.html>. (page consultée le 18 janvier 2013).
- University of Calgary. 2008. *University releases audit report*. [en ligne] <http://www.ucalgary.ca/news/april2008/audit>. (page consultée le 13 mars 2013).
- Vaïsse, Justin. 2008. *Histoire du néconservatisme aux Etats-Unis*. Paris : Odile Jacob.
- Vastel, Marie. 2011. « Mission canadienne en Lybie – Deux fois plus cher que prédit par Peter MacKay ». *Le Devoir*, Montréal, 12 mai